



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dixième session

Point 149 de l'ordre du jour

### Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

## Rapport sur l'exécution du budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	5
II. Exécution du mandat . . . . .	5
A. Considérations générales . . . . .	5
B. Exécution du budget . . . . .	6
C. Activités d'appui de la mission . . . . .	11
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional . . . . .	13
E. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays . . . . .	14
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	15
III. Exécution du budget . . . . .	42
A. Ressources financières . . . . .	42
B. Ressources financières du Centre de services régional d'Entebbe . . . . .	43
C. Récapitulatif des réaffectations de ressources . . . . .	44
D. Évolution des dépenses mensuelles . . . . .	45
E. Autres recettes et ajustements . . . . .	45



F. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	46
G. Contributions non budgétisées . . . . .	46
IV. Analyse des écarts . . . . .	47
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	51

## Résumé

La corrélation entre les dépenses de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015 (exercice 2014/15) et l'objectif de la mission est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats et organisés par composante (sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière, appui à la mission).

La FISNUA a engagé des dépenses d'un montant de 301,9 millions de dollars au cours de l'exercice considéré, ce qui représente un taux d'exécution du budget de 94,7 % (contre des dépenses d'un montant de 255,4 millions de dollars et un taux d'exécution de 77,6 % au cours de l'exercice précédent).

Les dépenses afférentes aux militaires et au personnel de police ont été inférieures de 6,5 millions de dollars au montant approuvé dans le budget. Cet écart s'explique principalement par le fait que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière n'a été que partiellement mis en place.

Les dépenses opérationnelles ont été inférieures de 10,6 millions de dollars au montant inscrit au budget, en raison principalement du non-déploiement de trois hélicoptères tactiques et de la non-utilisation des heures de vol prévues pour un autre hélicoptère. La mission a utilisé les hélicoptères tactiques de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) moyennant remboursement des coûts. La baisse des dépenses opérationnelles par rapport aux prévisions résulte aussi du déploiement limité des militaires et du matériel affectés au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Les dépenses engagées au titre du personnel civil ont été supérieures de 0,1 million de dollars aux prévisions, en raison essentiellement de la hausse des dépenses de personnel à la suite du relèvement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national, qui a pris effet pendant l'exercice considéré.

### Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	142 143,5	135 661,8	6 481,7	4,6
Personnel civil	29 122,5	29 195,0	(72,5)	(0,2)
Dépenses opérationnelles	147 659,2	137 025,4	10 633,8	7,2
<b>Montant brut</b>	<b>318 925,2</b>	<b>301 882,2</b>	<b>17 043,0</b>	<b>5,3</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	2 080,6	2 053,0	27,6	1,3
<b>Montant net</b>	<b>316 844,6</b>	<b>299 829,2</b>	<b>17 015,4</b>	<b>5,4</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>318 925,2</b>	<b>301 882,2</b>	<b>17 043,0</b>	<b>5,3</b>

**Exécution du budget : ressources humaines**

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)<sup>b</sup></i>
Observateurs militaires	225	116	48,4
Contingents	5 101	3 966	22,3
Police des Nations Unies	50	24	52,0
Personnel recruté sur le plan international	150	117	22,0
Personnel recruté sur le plan national	107	68	36,5
Volontaires des Nations Unies	37	24	35,1
Emplois de temporaire <sup>c</sup>	225	116	48,4
Personnel recruté sur le plan international	15	10	33,3

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.

<sup>b</sup> Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

## I. Introduction

1. Le projet de budget relatif au fonctionnement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015 (exercice 2014/15), d'un montant brut de 328 210 600 dollars (montant net : 326 075 900 dollars), a été présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 31 janvier 2014 (A/68/728). Il couvrait le déploiement de 225 observateurs militaires, 5 101 militaires des contingents, 50 fonctionnaires de police, 165 agents recrutés sur le plan international – dont 15 occupant des emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) – 107 agents recrutés sur le plan national – dont 13 administrateurs – et 37 Volontaires des Nations Unies.

2. Au paragraphe 43 de son rapport du 17 avril 2014 (A/68/782/Add.4), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 327 173 000 dollars pour l'exercice 2014/15.

3. Par sa résolution 68/258 B, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 318 925 200 dollars (montant net : 316 844 600 dollars) aux fins du fonctionnement de la mission pendant l'exercice 2014/15. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

## II. Exécution du mandat

### A. Considérations générales

4. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la FISNUA dans sa résolution 1990 (2011) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Il a défini le mandat correspondant à l'exercice considéré dans ses résolutions 2156 (2014), 2179 (2014) et 2205 (2015).

5. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de faciliter l'application de l'Accord concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, conclu le 20 juin 2011 entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan, en permettant le retour des déplacés, en assurant la protection des civils, en favorisant l'administration pacifique de la zone d'Abyei et en aidant le Mécanisme conjoint à créer une zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

6. Dans le cadre de cet objectif général, la FISNUA a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice considéré, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après, qui présentent les réalisations et les produits par composante (sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière, appui).

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2014/15, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

## B. Exécution du budget

8. Malgré la persistance des tensions intercommunautaires, la FISNUA a maintenu des conditions de sécurité stables au cours de l'exercice. En témoignent principalement le succès des activités menées pour faciliter la migration dans le calme et l'ordre des nomades misseriya d'octobre 2014 à juin 2015 et le retour d'environ 39 805 Ngok Dinka déplacés vers leurs lieux d'origine dans la zone d'Abyei.

9. Par son action, FISNUA a empêché que d'importantes violences intercommunautaires n'éclatent au cours de ce processus. Dans ce cadre, elle est parvenue à exécuter sa stratégie multidimensionnelle de prévention et d'atténuation des conflits, qui prévoyait : des activités de surveillance et des évaluations des cas justifiant une alerte rapide; le maintien d'une zone de désengagement entre les communautés locales grâce au déploiement de contingents dans tous les foyers de tension potentiels, à l'organisation de patrouilles diurnes et nocturnes robustes et dissuasives et à une surveillance aérienne; la promotion d'un dialogue constant avec les populations locales dans le cadre des comités mixtes de sécurité et avec les autorités soudanaises et sud-soudanaises. Durant la période de migration de la saison sèche, la Force a élargi le déploiement de ses contingents afin de mieux couvrir sa zone d'opérations. Comme il n'existe toujours pas de mécanismes de règlement des différends intercommunautaires, elle a défendu une ligne de désengagement entre les communautés misseriya et ngok dinka en vue de prévenir tout incident.

10. Bien que la situation soit demeurée relativement calme sur le plan de la sécurité au cours de l'exercice, les communautés ngok dinka et les nomades et commerçants misseriya ont subi plusieurs attaques qui ont considérablement tendu les relations entre les deux populations. Une fusillade qui serait le fait d'une milice misseriya s'est produite en janvier 2015 dans le village de Mantenten, situé à 15 kilomètres au sud-ouest d'Abyei, et a suscité une vive inquiétude et de la colère parmi les Ngok Dinka. Cinq de ces derniers ont été tués et trois autres blessés à cette occasion; un enfant porté disparu n'a pas été retrouvé en dépit des arrestations effectuées et des tentatives répétées de la FISNUA d'en obtenir la libération. L'attaque la plus grave s'est produite en mars 2015, lorsqu'un important groupe d'individus armés a attaqué le village ngok dinka de Marial Achak et tué plusieurs personnes, incendié des maisons et enlevé quatre enfants. En avril 2015, un groupe armé a lancé une attaque contre les installations pétrolières de Diffra, au cours de laquelle un policier soudanais a été tué. À chaque fois, la Force a réagi immédiatement, en ripostant aux groupes armés et en désarmant les individus portant des armes dans la zone d'Abyei, et exhorté la population à se garder de lancer des attaques en représailles et à trouver des solutions pacifiques aux conflits. Après l'attaque de Marial Achak, elle a participé à la recherche et au retour des quatre enfants enlevés.

11. Grâce à son déploiement robuste et aux contacts qu'elle entretient en permanence avec les Gouvernements soudanais et sud-soudanais ainsi qu'avec les acteurs locaux, la Force a pu éviter que les incidents ne dégénèrent en conflit plus étendu. Cependant, le Gouvernement soudanais a continué de maintenir une présence policière à l'intérieur du complexe pétrolier de Diffra dans le nord de la zone d'Abyei, et la Force a observé à plusieurs reprises dans des localités du sud de la zone la présence de quelques éléments armés de l'Armée populaire de libération

du Soudan (APLS). Or, la présence d'éléments armés, à l'exception des hommes de la Force, constitue une violation de l'Accord du 20 juin 2011 et des résolutions du Conseil de sécurité.

12. Au cours de l'exercice, les Gouvernements soudanais et sud-soudanais n'ont pas avancé dans l'application de l'Accord du 20 juin 2011, dont la création des institutions intérimaires mixtes qui y sont prévues (administration de la zone d'Abyei, conseil de la zone d'Abyei et service de police d'Abyei). Du fait des tensions persistantes entre les parties, qui se sont exacerbées après l'assassinat du chef suprême ngok dinka le 4 mai 2013 et le référendum organisé unilatéralement par cette communauté en octobre 2013, aucun progrès n'a été accompli dans la mise en place de l'administration, du conseil et du service de police d'Abyei. Pour ces raisons, la mission n'a pas pu atteindre l'objectif qui lui était fixé d'aider ces institutions à fonctionner.

13. Constatant l'absence de progrès dans ce domaine, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont effectué une mission auprès de la FISNUA pour examiner la suite donnée au bilan stratégique qui avait été mené à bien en mai 2014. Cette mission de suivi a recensé les domaines dans lesquels la Force et les équipes de pays des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud pouvaient préserver et consolider les avancées enregistrées jusque-là dans Abyei en termes de sécurité et de stabilité en soutenant un certain nombre de mesures de stabilisation au niveau local. En particulier, elle a recommandé à la FISNUA de procéder de manière plus systématique et plus uniformisée à la confiscation des armes détenues par des petits groupes ou des individus et à leur destruction; de déployer des agents de liaison auprès des communautés pour appuyer ses composantes militaire et police en favorisant le dialogue intercommunautaire en vue d'apaiser les tensions et de résoudre les profondes divisions qui séparent les deux communautés; de soutenir, en l'absence d'organe officiel de maintien de l'ordre, les mécanismes mis en place dans les communautés pour prévenir et combattre la criminalité; de renforcer les programmes axés sur le relèvement et la résilience dans Abyei, en établissant un cadre collectif dans lequel les activités de la FISNUA et des équipes de pays des Nations Unies s'intégreraient plus efficacement autour d'un ensemble commun d'objectifs de relèvement rapide.

14. À cette fin, pour intensifier l'aide au dialogue intercommunautaire et soutenir davantage l'action humanitaire et l'exécution de programmes de relèvement rapide, le Secrétaire général a remanié la direction de la Force en nommant un civil au poste de chef de mission et en séparant les fonctions de celui-ci et celles de commandant de la force. Le Chef de mission a pris ses fonctions le 16 février 2015. Vers la fin de l'exercice à l'examen, la FISNUA a entrepris l'application des recommandations susmentionnées en vue de consolider et de renforcer les résultats obtenus dans les domaines de la sécurité et la stabilité.

15. La Force a continué d'appuyer l'action engagée pour rendre pleinement opérationnel le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière au cours de l'exercice considéré. Le Mécanisme n'a pas pu se développer au-delà de sa capacité opérationnelle initiale durant tout l'exercice, avec un quartier général à Abyei et des postes de commandement à Kadugli, pour le secteur 2, et à Gok Machar, pour le secteur 1. Au 31 juin 2015, le nombre d'observateurs de la

FISNUA, du Soudan et du Soudan du Sud affectés au Mécanisme était de 16, 31 et 32, respectivement. Le déploiement au siège du Mécanisme à Kadugli de 557 hommes chargés de la protection de la Force, répartis en deux compagnies, s'est achevé à la fin de la première semaine de juillet 2015. Alors que 265 soldats devaient se déployer à Gok Machar, les autorités militaires sud-soudanaises locales ont refusé d'autoriser la mise en place de l'effectif complet.

16. Le Mécanisme conjoint a mené 19 missions aériennes de vérification et de surveillance le long de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée durant l'exercice 2014/15. De nombreuses patrouilles aériennes ont dû être annulées par suite du refus, au niveau local, d'autoriser les vols ou de l'approbation tardive des plans mensuels de vérification et de surveillance.

17. Le désaccord persistant sur le tracé de la ligne médiane de la zone frontalière, en particulier le long de la zone dite « des 14 miles », ainsi que la situation tendue le long de la zone frontalière ont empêché le passage à la phase pleinement opérationnelle du Mécanisme de vérification et de surveillance de la frontière. Les parties n'ont toujours pas réglé leur différend dans le cadre du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité.

18. La FISNUA a systématiquement rappelé aux deux gouvernements qu'il importait que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière reprenne ses activités afin que les parties puissent honorer les engagements vitaux qu'elles avaient pris pour assurer la sécurité de la frontière et que le Mécanisme puisse s'acquitter de son mandat. Elle a en outre vivement engagé le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et les parties à organiser régulièrement des sessions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité afin de régler les questions en suspens concernant la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Toutefois, à la fin de l'exercice à l'examen, le Mécanisme n'avait pas tenu de nouvelle réunion.

19. Une équipe d'évaluation réunissant la FISNUA, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions a fait un bilan détaillé des activités du Mécanisme de surveillance de la frontière afin d'établir si celui-ci avait été mis en mesure de remplir les objectifs énoncés dans les accords pertinents signés par les Gouvernements soudanais et sud-soudanais. À la suite de cette évaluation, dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 16 juin 2015 (S/2015/439), le Secrétaire général a estimé que, pour que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière puisse dûment s'acquitter de sa mission, la FISNUA devait subordonner l'aide qu'elle lui apportait pour qu'il atteigne sa pleine capacité opérationnelle à plusieurs conditions. Premièrement, les parties devaient absolument résoudre le différend qui les opposait au sujet de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Deuxièmement, elles devaient reprendre les discussions concernant la démarcation de la frontière et communiquer au groupe d'experts techniques de l'Union africaine les documents dont il avait besoin pour achever d'élaborer son avis non contraignant sur les zones contestées de la frontière. Troisièmement, elles devaient veiller à ce que le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et de sécurité se réunisse régulièrement, ainsi qu'il avait été convenu à Addis-Abeba le 23 avril 2013, car faute de réunions périodiques, le Mécanisme de vérification et de surveillance de la frontière était privé de l'appui, du contrôle et de l'encadrement que le Mécanisme conjoint avait pour mission de lui fournir, entre autres. Enfin, les parties devaient s'engager à garantir une complète

liberté de circulation aux membres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Aucune restriction ne pouvait être imposée aux patrouilles aériennes ni aux patrouilles au sol menées par le Mécanisme, et les forces des deux camps devaient impérativement s'abstenir de tout acte hostile à l'égard de son personnel et de ses biens. Le Secrétaire général a recommandé aux parties de publier une déclaration en bonne et due forme à cet effet à la réunion suivante du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et de sécurité. En guise de conclusion, il a fait observer que, si les parties accédaient à ces conditions, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière servirait effectivement à renforcer la confiance entre le Soudan et le Soudan du Sud et créerait la dynamique voulue pour régler des questions essentielles concernant la zone frontalière. L'ONU, avec la FISNUA, s'est une nouvelle fois engagée à aider les parties à atteindre cet objectif.

20. Au cours de l'exercice considéré, la FISNUA a déployé en moyenne 116 observateurs militaires des Nations Unies et 3 966 membres des contingents, dont 97 officiers d'état-major, aussi bien dans la zone d'Abyei qu'en appui au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Sa composante militaire a continué d'être déployée dans trois secteurs, dotés d'un bataillon chacun, les postes de commandement étant installés à Diffra pour le secteur nord, à Doukra pour le secteur centre et à Athony pour le secteur sud. Les contingents ont été déployés dans 13 sites pendant tout l'exercice à l'examen, et des hommes ont été affectés à six bases d'opérations supplémentaires pendant la saison sèche (de novembre à juin). Au cours de l'exercice 2014/15, il a été effectué une moyenne de 74 patrouilles quotidiennes, dont 72 par des membres des contingents et 2 par des observateurs militaires. Durant la même période, la mission a renforcé les moyens de ses observateurs militaires en faisant participer des observateurs soudanais et sud-soudanais aux activités menées au niveau des bases d'opérations. À la fin de l'exercice considéré, on comptait en tout 26 observateurs soudanais et 32 sud-soudanais déployés dans la zone d'Abyei.

21. À la suite de consultations tenues avec les chefs locaux en vue de déterminer les priorités, la FISNUA a entrepris 20 projets à effet rapide visant à fournir des services de base aux populations locales, en collaboration avec des partenaires d'exécution non gouvernementaux, dont l'organisation Abyei Community Action for Development et l'Organisation internationale pour les migrations.

22. L'application de l'Accord du 20 juin 2011 étant bloquée, le Soudan et le Soudan du Sud n'ont fait aucun progrès dans la mise en place du service de police d'Abyei. Le personnel de police de la Force a notamment fourni conseils et assistance au Chef de la mission et au commandant de la Force sur des questions d'ordre public et de protection des civils, communiqué avec les populations locales sur les questions de police et aidé la composante militaire à maintenir l'ordre public. La composante police a prêté son concours aux mécanismes locaux de prévention et de réduction de la criminalité, dans le cadre notamment d'activités de formation, de mentorat et de conseil qui s'adressaient à des comités de protection communautaire constitués de volontaires non armés et portaient sur des questions techniques liées au maintien de l'ordre, à la sécurité publique et aux techniques de lutte, de prévention et de sensibilisation concernant la criminalité. Le personnel de police a en outre participé aux activités visant à sensibiliser les populations à la nécessité du dialogue intercommunautaire. Des patrouilles indépendantes ou associant la

composante militaire ont été régulièrement menées pour dialoguer avec la population dans le nord, le centre et le sud de la zone d'Abyei.

23. Les activités de conseil et de mentorat ainsi que le suivi des questions liées au maintien de l'ordre ont été facilités par le partage d'installations avec les comités de protection communautaire. La composante police a également dispensé à l'intention de ces comités comme du personnel militaire de la Force une formation au maintien de l'ordre public dans la zone d'Abyei. Le service de police d'Abyei n'existant toujours pas, cette initiative avait pour objet de donner aux communautés locales les connaissances et les compétences requises dans ce domaine conformément à la résolution 2205 (2015) du Conseil de sécurité. La composante police a élargi le champ d'opération des comités de protection communautaire dans le secteur sud de la zone d'Abyei en fournissant un entraînement de base au maintien de l'ordre à 142 membres de ces comités devant exercer leurs fonctions à Rumamier, Mijak, Mabok, Marial Achak et Lou. Elle a également effectué 737 patrouilles indépendantes et conjointes destinées à établir la confiance en dialoguant avec la population, dans les secteurs nord (Diffra), centre (Abyei) et sud (Agok). Pendant la saison des pluies, ces activités ont été réduites du fait du mauvais état des routes.

24. Les équipes d'inspection et de déminage des routes du Service de la lutte antimines de l'ONU ont été mises à contribution dans la zone d'Abyei pour inspecter et déminer tous les axes routiers de la zone, sauf quatre qui étaient inaccessibles pour des raisons politiques et touchant à la sécurité. Pendant l'exercice considéré, elles ont vérifié 122 kilomètres de route et éliminé des explosifs dangereux sur 156 kilomètres.

25. La Section de la sécurité de la FISNUA s'est acquittée de ses tâches essentielles : réunions d'information sur la sécurité, procédures d'habilitation et coordination de la protection de la Force avec la composante militaire pour toutes les visites sur le terrain effectuées par la composante organique et la composante appui de la FISNUA. Après les actes de piraterie routière, les enlèvements et les vols à main armée survenus en particulier dans le secteur nord, l'équipe de coordination du dispositif de sécurité de l'ONU a décidé de renforcer les patrouilles et la protection fournie pour tous les déplacements dans la partie nord du secteur centre ainsi que dans l'ensemble du secteur nord. C'est ainsi que, le 29 janvier 2015, 11 Misseriya ayant participé à ces actes ont été arrêtés et désarmés par des patrouilles de la Force. L'insécurité liée à l'usage d'armes à feu a depuis lors sensiblement diminué. La Force a pu mener à bien ses missions dans un environnement sûr et sécurisé, sans que des restrictions soient imposées aux déplacements dans la zone d'Abyei. Durant l'exercice à l'examen, une formation de type sécurité et sûreté en mission a été dispensée à 75 membres de la Force, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales internationales pour leur apprendre à gérer l'insécurité lorsqu'ils s'acquittaient de leurs missions dans leur zone d'opérations. Les autres activités de la Section de la sécurité ont concerné la gestion du dispositif de sécurité des enceintes, le suivi des mouvements de population, les enquêtes sur les atteintes à la sécurité et l'appui à la sécurité pour toutes les composantes de la FISNUA et les organismes des Nations Unies présents dans la zone d'Abyei.

26. Les recrutements se sont poursuivis avec régularité pour la composante appui, mais ils ont été interrompus pour les postes de la composante organique lorsqu'un examen stratégique suivi d'un examen des besoins en personnel civil a été entrepris

en septembre 2014. Au vu des résultats concernant le personnel civil, les effectifs nécessaires à la mission ont été revus à la baisse pour l'exercice 2015/16.

27. Au 30 juin 2015, la FISNUA avait pourvu 40 des 55 postes d'administrateur recruté sur le plan international, 85 des 95 postes d'agent du Service mobile et 10 des 15 emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui avaient été approuvés dans le budget.

28. La Force a encore eu du mal à trouver des candidats qualifiés pour occuper les postes vacants d'agent recruté sur le plan national. Au 30 juin 2015, seuls 71 postes avaient été pourvus sur les 107 approuvés dans le budget.

### **C. Activités d'appui de la mission**

29. Durant l'exercice 2014/15, le camp du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à Gok Machar est devenu pleinement opérationnel lorsqu'a été achevée la mise en place de certains équipements essentiels : puits, stations de purification de l'eau et de traitement des eaux usées, et système d'alimentation en électricité, notamment. L'enceinte du camp, qui est clôturée, comprend une hélistation, une station de ravitaillement en carburant des véhicules et des logements neufs destinés au personnel civil et militaire. Enfin, conformément au plan militaire établi pour le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, la mission a achevé l'aménagement des infrastructures à Kadugli, ce qui a permis d'utiliser ce site pour le déploiement des troupes affectées au siège du Mécanisme, à un secteur et à une base opérationnelle de compagnie.

30. Le 6 avril 2015, des éléments armés associés à un clan misseriya ont attaqué le village de Mikol près du quartier général de la FISNUA à Abyei. À cette occasion, 150 à 200 membres de la population locale ont cherché refuge dans le complexe de la Force. Puisqu'il est possible que de tels incidents se reproduisent à proximité du quartier général de la mission et dans la ville d'Abyei, des mesures ont été prises pour sécuriser le complexe. À la fin de l'exercice, leur application se poursuivait avec la construction d'un mur de béton et d'abris adéquats afin d'améliorer la protection du quartier général d'Abyei.

31. L'achèvement de divers projets sous-traités a dû être reporté à l'exercice 2015/16 en raison des retards intervenus dans la livraison des matériaux de construction à Abyei par suite de blocages en cours d'acheminement. À cause de ce retard, la Force n'a pu profiter au maximum de la saison sèche, et pendant la saison des pluies, les conditions météorologiques et l'état des routes ont entraîné des retards supplémentaires. Par souci d'économie, la mission a commencé à acheter du murrum (terre argileuse) auprès des autorités locales sud-soudanaises (Kwajok). Bien qu'à un coût plus élevé, l'acquisition de murrum provenant du sud aura au moins pour effet d'accélérer l'achèvement des projets cruciaux liés à la construction du camp d'Abyei et à la première phase de l'aménagement de la bande d'atterrissage d'Athony.

32. Au quartier général de la mission à Abyei, la Force a apporté un certain nombre d'améliorations aux infrastructures, notamment en augmentant la capacité de l'hélistation et en installant des projecteurs à large faisceau, des nouveaux blocs sanitaires préfabriqués, une cafétéria et un économat. En ce qui concerne l'hélistation, l'élargissement de l'aire d'atterrissage permet désormais à quatre

appareils de se poser en même temps, sans risque, en respectant une distance de sécurité minimum. Les améliorations à venir pour lesquelles des marchés ont déjà été passés concernent le mur d'enceinte en maçonnerie du quartier général d'Abyei, qui satisfera aux Normes minimales de sécurité opérationnelle (en étant équipé de tours de guet et d'un éclairage périphérique), l'installation de nouvelles stations de traitement des eaux usées et l'achèvement d'un cantonnement pouvant héberger 200 hommes et disposant de blocs sanitaires et d'un plus grand espace de vie. Trente-cinq de ces nouvelles unités d'hébergement étaient déjà terminées et avaient été remises à leurs occupants à la fin de l'exercice considéré. Le plan d'agrandissement du complexe du quartier général a été arrêté définitivement pendant l'exercice. Cet agrandissement permettra d'éloigner l'hélistation et le matériel militaire lourd des quartiers d'habitation du personnel.

33. La mission a passé deux importants contrats de construction, l'un pour l'application d'un revêtement routier en enduit gravillonné sur les principaux itinéraires de ravitaillement de la zone d'Abyei et l'autre pour la construction de ponceaux en béton le long des mêmes axes. L'objectif de ces marchés était de réduire les coûts de réparation et d'entretien et d'être moins tributaires des moyens aériens durant la saison des pluies.

34. Les refus répétés du commandant de brigade de l'APLS de Gok Machar d'approuver les notifications de vol présentées par le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ont entraîné l'annulation de patrouilles de surveillance aérienne dans le secteur de Gok Machar. L'appui de la FISNUA à l'organisation des patrouilles aériennes du Mécanisme s'en est trouvé réduit.

35. Au cours de l'exercice, un espace suffisant de stockage de carburants et de lubrifiants a été construit par le fournisseur de carburant à Abyei, Diffra et Athony.

36. Pour les évacuations sanitaires hors de la mission et les rapatriements sanitaires, la mission a utilisé ses propres moyens aériens, d'où une dépense moindre que celle prévue au budget car celui-ci avait été établi en tenant compte du coût des vols commerciaux.

37. Une nouvelle procédure pour l'acheminement des marchandises a permis à la mission de mieux gérer les arrivages en empruntant des itinéraires préalablement fixés, en utilisant les emballages appropriés et en prévoyant des délais de dédouanement qui tiennent compte des six mois que dure la saison des pluies. La mission a pu ainsi mieux contrôler les livraisons et prendre en temps utile des dispositions pour leur transport jusqu'à leur destination finale. La centralisation de la logistique et des tâches liées aux services de génie l'a aidée à optimiser l'utilisation des équipements. En outre, un contrat de logistique portant sur des services de transport intérieur et de dédouanement lui a permis de bénéficier de services liés au transport dans des délais plus courts et de réduire les frais de surestaries, grâce à l'acheminement plus rapide des marchandises jusqu'à leur destination finale.

38. La mission a utilisé le prestataire de services logistiques pour le transport de 78 véhicules neufs et de 26 autres engins automobiles (camions lourds, chariots élévateurs et engins du génie) de Port-Soudan à Abyei. C'était la première livraison de véhicules et de matériel neufs reçue par la FISNUA depuis 2011.

39. L'unité légère du génie mise à disposition par un pays fournisseur de contingents a été chargée de transporter des éléments de construction préfabriqués à

Marial Achak, et a construit et assemblé les cantonnements préfabriqués avec l'aide de quelques techniciens. Cet arrangement a permis d'accélérer la construction des bases opérationnelles temporaires pendant la saison sèche et facilité le déploiement des soldats. La mission compte procéder de la même façon lors de la prochaine saison sèche et d'étendre cette coopération pour installer davantage d'infrastructures permanentes.

40. L'insécurité qui prévaut dans la zone d'Abyei et le mauvais état de ses routes, auxquels s'ajoute la longueur du trajet que les marchandises doivent parcourir depuis Port-Soudan ou Entebbe (Ouganda), ont continué d'avoir des répercussions sur le calendrier des projets exécutés sur place et le réapprovisionnement des différents secteurs.

41. Les restrictions imposées aux déplacements des ressortissants soudanais qui se rendent à Abyei sont restées problématiques. À la frontière avec le Soudan, au nord, les chargements doivent être transbordés d'un véhicule à un autre. Cette double manutention a eu pour effet d'allonger les délais et le coût du fret.

42. Enfin, le personnel local soudanais précédemment délocalisé à Kadugli n'a pu être réinstallé à Abyei au cours de l'exercice, pour des raisons de sécurité. Pour pallier la pénurie de personnel local, la mission a recruté des vacataires dont les contrats n'ont toutefois pas pu être prorogés au-delà de neuf mois. La mission a donc eu des difficultés à conserver les compétences et le savoir qu'elle avait acquis.

#### **D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional**

43. Au cours de l'exercice 2014/15, la Force a maintenu une collaboration régulière avec les missions de maintien de la paix voisines, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Elle a coopéré étroitement avec la MINUSS dans les provinces sud-soudanaises voisines et échangé des connaissances et des informations sur des sujets d'intérêt commun comme les flux de déplacés et de réfugiés.

44. La FISNUA a en outre continué de coopérer avec la MINUAD et la MINUSS pour l'établissement de sites du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à Buram et à Malakal, respectivement.

45. La Force a également collaboré étroitement avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA) en échangeant des renseignements et en tenant des réunions d'information. Il est arrivé au moins une fois que le BNUUA la représente à une réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

46. La Force a reçu le soutien de la MINUSS pour ses opérations aériennes et apporté un soutien identique à la MINUSS et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Elle a conclu un mémorandum d'accord avec la MINUSS sur les modalités de leur assistance mutuelle et, au cours de l'exercice 2014/15, elle a aidé la MINUSCA en assurant pour elle des vols hebdomadaires de Bangui à Entebbe. La FISNUA a également assuré, pour le Secrétaire général, des vols à destination de Tunis, d'Amman et du Caire, et pour le Conseil de sécurité, des vols en provenance

de Bangui, d'Addis-Abeba et de Bujumbura. Tous ces vols ont été organisés selon le principe du recouvrement des coûts.

47. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et la MINUSS ont apporté leur concours à l'expédition de lots de sang d'Entebbe à Wau via Djouba, conformément aux mémorandums d'accord signés entre les missions intéressées.

48. À la suite de la mise en application des normes IPSAS, du déploiement d'Umoja-Démarrage et de la réorganisation, en fonction de gammes de services, des activités du Centre de services régional d'Entebbe durant l'exercice 2013/14, ce dernier s'est employé au cours de l'exercice 2014/15 à stabiliser son dispositif de prestation de services tout en poursuivant l'amélioration de ses résultats. Il a établi un plan de gestion prévisionnelle de ses effectifs afin de déterminer les facteurs qui auraient le plus d'incidence sur ses besoins en ressources, notamment la mise en service d'Umoja-Extension 1, prévue pour novembre 2015 et avril 2016, qui modifierait considérablement les processus en vigueur dans les gammes de services « indemnités et paiements » et « avantages et prestations ». Le Centre étant devenu pleinement opérationnel, il convenait d'adapter la structure de ses effectifs à l'évolution des besoins de ses missions clientes. C'est pourquoi il a fait l'objet durant l'exercice 2014/15 d'un examen de ses besoins en personnel civil à l'issue duquel une nouvelle répartition des postes a été proposée, qui prévoyait la transformation de 68 postes de fonctionnaire international en postes soumis à recrutement national et la suppression de 7 autres postes de fonctionnaire international, à compter de l'exercice 2015/16.

49. La part de la FISNUA dans le montant des ressources du Centre de services régional d'Entebbe approuvées pour l'exercice 2014/15 s'élevait à 986 500 dollars. Durant cette période, les dépenses du Centre se sont établies à 838 900 dollars, soit 15 % de moins (147 600 dollars en chiffres bruts) que le montant prévu au budget.

## **E. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays**

50. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont été associés à la définition et à l'exécution de projets à effet rapide, afin de tirer parti des effets de synergie pour fournir l'appui nécessaire aux populations locales. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour accroître la coordination et la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies qui travaille dans la zone d'Abyei, la FISNUA a encore renforcé l'échange d'informations et la coordination des activités, et commencé à établir des règles de base couvrant tous les aspects des activités prescrites qu'elle doit mener avec l'équipe.

51. En sa qualité de Coordonnateur de la sécurité pour le secteur, le Chef de la mission s'est périodiquement réuni avec l'équipe de gestion de la sécurité de la zone pour examiner les conditions générales de sécurité régnant dans la région d'Abyei et trouver des moyens concrets de parer aux risques, menaces ou défis nouveaux ou potentiels, afin d'améliorer la sécurité et la sûreté du personnel et des biens de l'ONU.

52. Un accord de prestation de services a été signé entre le Programme alimentaire mondial et la FISNUA pour la fourniture de services logistiques. Il a permis de réduire d'un mois à une semaine le temps nécessaire aux services de transport

locaux. Par ailleurs, la FISNUA a fourni des services d'appui à la gestion des camps à l'équipe de pays.

53. Un mémorandum d'accord a été signé avec le PNUD pour l'installation d'un bureau de liaison de la FISNUA dans le complexe du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) à Djouba, afin de faciliter la coopération transfrontière et le soutien logistique. La FISNUA quittera l'immeuble qu'elle loue actuellement, ce qui réduira considérablement les coûts pour l'organisation.

## **F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

### **Composante 1 : sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière**

54. La Force a dans l'ensemble maintenu des conditions de sécurité stables, malgré les tensions latentes et la situation précaire dans la zone d'Abyei. Grâce à l'application de sa stratégie de prévention et d'atténuation des conflits, elle a pu faciliter le retour, dans le calme et l'ordre, des personnes déplacées et la migration des nomades. Elle a maintenu une forte présence dissuasive afin de prévenir d'éventuelles incursions de groupes armés irréguliers dans la zone d'Abyei.

55. Étant donné l'impasse politique dans laquelle le Soudan et le Soudan du Sud se trouvent quant à l'application de l'Accord du 20 juin 2011, aucun progrès nouveau n'a été enregistré dans la mise en place des institutions intérimaires mixtes prévues dans ledit accord. Le Comité mixte de contrôle d'Abyei déjà institué, qui s'était réuni une seule fois, a depuis lors été engagé par la FISNUA à se réunir régulièrement. Par ailleurs, la mission a renforcé ses liens avec les chefs traditionnels en vue de faciliter le dialogue intercommunautaire et de rétablir les mécanismes traditionnels de règlement des différends.

56. Le manque de services de base, d'infrastructures et de dispositifs de maintien de l'ordre demeure très préoccupant. Pour remédier à cette situation et en l'absence du service de police d'Abyei prévu par l'Accord, la composante police de la mission a conseillé les communautés sur les questions de police, de lutte antiémeutes et de gestion de l'ordre public, et a notamment soutenu et renforcé les comités de protection communautaire. Elle a également contribué à la vérification des qualifications des personnes souhaitant faire partie de ces comités.

57. La Force a continué d'établir des plans afin que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, qui ne s'est pas développé au-delà de sa capacité initiale avant la fin juin 2015, atteigne sa pleine capacité opérationnelle. Durant l'exercice considéré, le déploiement des observateurs et des troupes de protection de la Force a été effectué au siège du Mécanisme et dans deux postes de commandement de secteur, conformément aux prévisions concernant la capacité opérationnelle initiale. Les opérations aériennes du Mécanisme sont restées limitées en raison des problèmes liés aux autorisations de vol et de l'insécurité le long de la zone frontalière.

**Réalisation escomptée 1.1** : Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité pour permettre des retours volontaires en toute sécurité, une migration pacifique et l'acheminement de l'aide humanitaire; et renforcement des capacités du Service de police d'Abyei, conformément à l'Accord du 20 juin 2011

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

1.1.1 Poursuite des opérations de retour librement consenti des personnes déplacées dans leurs lieux d'origine (2012/13 : 27 100; 2013/14 : 79 700; 2014/15 : 80 000)

39 805 personnes déplacées sont revenues de leur plein gré dans leur lieu d'origine, ce qui porte à 100 000 à la fin du mois de juin 2015 le nombre estimatif total de personnes rentrées à Abyei. La stratégie d'atténuation des conflits que la FISNUA a menée sur plusieurs fronts et qui consistait à contrôler efficacement la zone, à sensibiliser la population à tous les niveaux et à renforcer les comités de protection communautaire a permis de rendre la zone d'Abyei plus sûre et plus pacifique, mais la situation au Soudan du Sud, au Darfour, et dans les États soudanais du Kordofan est demeurée instable. Depuis la mise en place de la FISNUA, c'est pendant l'exercice 2014/15 que s'est produit le plus grand nombre de retours, cela grâce à l'amélioration continue des conditions de sécurité.

1.1.2 Aucune attaque contre le personnel humanitaire (2012/13 : 0; 2013/14 : 0; 2014/15 : 0)

Deux incidents ont été signalés au cours de l'exercice 2014/15.

Le 6 janvier 2015, un convoi de deux véhicules transportant des vacataires du Service de la lutte antimines de l'ONU chargés d'inspecter et de nettoyer des routes au nord-est de la ville d'Abyei a été attaqué par des individus armés qui ont sommé les occupants de sortir des véhicules et leur ont confisqué leur matériel et effets personnels avant de prendre la fuite dans un véhicule rempli des objets volés. Ces individus ont obligé un membre du personnel local à conduire le véhicule volé et l'ont relâché trois jours plus tard. Le véhicule et les biens dérobés n'ont pas été retrouvés.

Le 25 janvier 2015, un autre convoi de vacataires du Service de la lutte antimines a été intercepté et dévalisé par des individus armés sur la route reliant Goli à Diffra. Les auteurs ont pris la fuite en emportant avec eux un véhicule, les effets personnels et le matériel volés, aucun d'eux n'ayant été retrouvés.

1.1.3 Moins de 5 cas de violences intercommunautaires signalés durant la migration (2012/13 : 2; 2013/14 : 0; 2014/15 : moins de 5)

5 cas de violences intercommunautaires ont été signalés pendant l'exercice considéré.

Le 26 janvier, un groupe d'hommes armés a attaqué le village de Mantenten, à 15 km au sud-ouest de la ville d'Abyei, tuant 5 Ngok Dinka (1 femme et 4 enfants dont 2 nourrissons), enlevé 1 enfant et volé 25 têtes de bétail.

Le 2 mars, Marial Achak, située à 35 km à l'est de la ville d'Abyei, a été attaquée par environ 100 individus armés de la communauté misseriya. Au cours de cette attaque, 3 personnes ont perdu la vie, 4 enfants ont été enlevés et 24 maisons détruites.

Le 6 avril, 10 miliciens misseriya armés ont attaqué le village de Mikol, au nord-est d'Abyei, tuant 6 civils Ngok Dinka et blessant 1 autre.

Le 7 mai 2015, la FISNUA a reçu des informations selon lesquelles une attaque visant 9 commerçants misseriya à Chegeg, aurait fait 6 morts et 1 blessé parmi la population civile et détruit un camion.

Le 20 mai, 2 jeunes Ngok Dinka ont été tués par 4 assaillants non identifiés à Dar, à 10 kilomètres à l'ouest d'Athony. La FISNUA n'a pas pu localiser les auteurs de ces actes.

1.1.4 Zone d'Abyei exempte de tous personnels armés, biens et armes autres que ceux appartenant à la FISNUA et au Service de police d'Abyei (2012/13 : 1 650; 2013/14 : 1 245; 2014/15 : 980)

58 armes et 2140 munitions ont été confisquées pendant la période considérée. La présence continue d'éléments armés non autorisés dans la zone d'Abyei était une question préoccupante car elle a créé de l'insécurité pour les populations locales et continué d'entraver le retour progressif des personnes déplacées dans leurs lieux d'origine. En différentes occasions, on a constaté la présence de matériel, d'armes et de personnels armés, notamment parmi les agents des forces armées du Soudan et du Soudan du Sud et la population locale. De 120 à 150 membres environ de la police soudanaise chargée de garder les champs pétroliers ont continué d'être affectés au complexe de Diffra.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) :</i> <i>oui/non</i> <i>ou nombre</i>	<i>Observations</i>
678 900 jours-hommes de patrouille dans la zone d'Abyei pour assurer la sécurité et maîtriser, vérifier et surveiller la zone, ainsi que pour déceler et prévenir les incursions (30 soldats par patrouille × 62 patrouilles par jour × 365 jours)	787 703	Jours-hommes de patrouilles ont été comptabilisés. Pendant la saison sèche, la FISNUA a déployé 2 bases opérationnelles temporaires, 1 à Oum Khariet et 1 à Agany Toak, en plus des 4 bases prévues pour l'exercice. Outre les activités des bases opérationnelles temporaires qui ont été étendues, pendant la saison des pluies, le nombre de patrouilles dans les bases opérationnelles de compagnie a également augmenté par rapport à l'exercice précédent, ceci afin que la périphérie de la zone d'Abyei soit contrôlée efficacement. Pour ce faire, un nombre plus important de patrouilles a été

	organisé pour chaque bataillon, d'où l'augmentation globale du nombre de patrouilles effectuées. Pendant l'exercice, plusieurs incidents de sécurité isolés, y compris des meurtres, des enlèvements et des vols de bétail, ont conduit la Mission à renforcer sa stratégie de surveillance et de contrôle dans un but dissuasif et pour préserver le calme relatif qui avait été instauré dans la zone d'Abyei.
8 304 patrouilles d'observateurs militaires des Nations Unies pour surveiller et vérifier le redéploiement de toutes les forces et assurer la liaison avec les populations et les autorités locales dans la zone administrative d'Abyei afin d'assurer l'alerte rapide et d'atténuer les différends (13 équipes × 1,75 patrouille par jour × 365 jours)	10 220 Patrouilles ont été effectuées par les observateurs militaires des Nations Unies. La hausse du nombre de bases opérationnelles temporaires a conduit à une augmentation des activités de patrouille. La collecte de renseignements a représenté un aspect important des activités de patrouille des observateurs militaires et une étape cruciale de la stratégie globale d'atténuation des conflits.
1 022 heures de vol pour observer la démilitarisation des groupes armés et enquêter sur les incidents (0,7 heure par hélicoptère par jour × 4 hélicoptères × 365 jours)	51 Heures de vol ont été effectuées pour observer la démilitarisation des groupes armés et enquêter sur les incidents.  Le nombre prévu d'heures de vol, qui reposait sur l'hypothèse que les 4 hélicoptères voleraient quotidiennement, n'a pas pu être atteint du fait que ces appareils devaient également effectuer des vols logistiques pour les opérations de la mission. De plus, les patrouilles prévues ont parfois dû être annulées ou reprogrammées en raison des relèves et déploiements des contingents qui utilisent les mêmes ressources, de la non-obtention des autorisations de vol auprès des autorités locales, des conditions météorologiques et des problèmes techniques des appareils.
Organisation de 320 réunions du Comité mixte de sécurité, auxquelles participent la FISNUA et les communautés misseriya et ngok dinka	144 Réunions du Comité mixte de sécurité se sont tenues entre la Force et les communautés misseriya et ngok dinka. La mission a constitué, dans les trois secteurs de la zone d'Abyei, des comités mixtes de sécurité qui ont tenu des réunions hebdomadaires et bihebdomadaires avec l'appui de la FISNUA. Ces comités ont abordé des thèmes tels que les problèmes liés à la sécurité, à la migration, à la stratégie de prévention et d'atténuation des conflits de la mission et aux aspects humanitaires. Pendant l'exercice, les troupes

de la FISNUA ont participé à un dialogue avec les communautés du nord, du sud et du centre de la zone d'Abyei.

En comparaison avec la période précédente, un plus grand nombre de réunions se sont tenues pendant la transhumance mais le nombre total de réunions prévu pour l'exercice n'a pas été atteint en raison des débats de haut niveau qui sont tenus, à l'initiative de la mission, avec les chefs des deux tribus dans le but à la fois de réduire au minimum les incidents et de rendre la zone plus sûre. Cette initiative est prometteuse car elle pourrait permettre de mieux sensibiliser la population et de promouvoir la réconciliation.

Fourniture de conseils à toutes les réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei et organisation et facilitation sur le plan logistique de 10 réunions de ce Comité

- 1 Réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei a été organisée et facilitée sur le plan logistique.

Le nombre prévu de réunions n'a pas pu être atteint car, pendant la plus grande partie de l'exercice, les deux gouvernements n'ont pas pu se mettre d'accord sur la reprise des travaux du Comité mixte de contrôle d'Abyei.

Organisation de 10 réunions du Comité mixte des observateurs militaires et de 2 555 patrouilles d'équipes mixtes d'observateurs militaires (7 équipes × 1 patrouille par jour × 365 jours)

- 30 Réunions du Comité mixte des observateurs militaires ont été organisées.

La hausse générale du nombre de réunions s'explique par le fait que davantage d'activités de planification ont été menées conjointement par les commandants de bataillons, les observateurs militaires et les observateurs nationaux.

- 1 095 Réunions du Comité mixte des observateurs militaires ont été organisées.

Le nombre prévu de patrouilles n'a pas pu être atteint car les équipes mixtes d'observateurs militaires n'ont pas mené d'opérations dans les secteurs Nord et Sud à la suite de l'assassinat du Chef suprême des Dinka. Des patrouilles militaires ont continué d'être effectuées à Diffra (au nord) et Athony (au sud), qui sont des localités de plus grande taille. Les opérations conjointes au niveau de la base d'opération ont été limitées dans ces deux secteurs car la population locale est réticente à la présence de militaires.

Fourniture de conseils lors de 26 réunions du mécanisme de coordination intermissions sur la migration visant à faciliter une migration annuelle organisée et systématique

Non Aucune réunion n'a eu lieu pendant la période considérée car le poste de chef du Bureau de la liaison avec les communautés, chargé d'assister à ces réunions, était vacant jusqu'à la fin du mois de mai 2015. À la place, la FISNUA a travaillé en étroite collaboration avec tous les chefs tribaux en vue de faciliter une migration annuelle et une migration inverse pacifiques.

Réalisation de 15 projets à effet rapide, qui constitueront des mesures de renforcement de la confiance permettant à la Force de contribuer au relèvement et à la reconstitution des communautés locales, ce qui améliorera les perspectives de paix et de stabilité durables et renforcera la confiance qu'accordent les communautés à la FISNUA

0 Aucun projet à effet rapide n'a été réalisé. Toutefois, le plan général des projets à effet rapide a été révisé afin de remplacer les 15 projets prévus à l'origine par 20 projets à plus petite échelle portant sur les moyens de subsistance et la création d'emploi car ils correspondaient davantage aux besoins de cet exercice. Le laps de temps disponible pour l'exécution en 2014/15 a été réduit et la réalisation des projets a été différée car le rapprochement avec les partenaires d'exécution a tardé à démarrer. Des mémorandums d'accord ont été conclus avec les partenaires d'exécution à la fin du mois de juin 2015, et l'exécution des projets devrait être entièrement achevée à la fin de l'année.

---

**Réalisation escomptée 1.2** : Mise en place et fonctionnement effectif du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

1.2.1 Déploiement complet du personnel de la FISNUA au quartier général du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, dans les postes de commandement de secteur et les bases d'opérations

Le déploiement prévu de 557 militaires affectés à la protection de la Force, soit près de la moitié de l'effectif autorisé de 1 126 hommes, a commencé le dernier mois de la période concernée. Initialement, les hommes ont été déployés au quartier général du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et au poste de commandement de secteur de Kadugli. Le déploiement ultérieur de 200 hommes à Gok Machar dans l'autre secteur du Mécanisme a été suspendu en raison de problèmes liés à la délivrance d'autorisations de vol par les autorités sud-soudanaises. Les déploiements dans les secteurs de Malakal et de Bouram n'ont pas encore été effectués.

1.2.2 Vérification des plans de retrait et des allégations de déplacements par la surveillance de 50 % de la zone frontalière non contestée du Mécanisme

Environ 50 % de la zone frontalière non contestée a fait l'objet d'une surveillance. De juin à octobre 2014, des zones situées des deux côtés de la frontière ont été surveillées depuis la République centrafricaine jusqu'à l'Éthiopie. Depuis novembre 2014, la surveillance a porté uniquement sur la zone frontalière située entre la zone administrative d'Abyei et la frontière occidentale de l'Éthiopie.

Les activités de vérification et de surveillance menées ont eu une portée limitée en raison du déploiement tardif des contingents du Mécanisme conjoint à la frontière, qui a empêché la conduite des patrouilles terrestres; de diverses restrictions concernant les autorisations de vol au cours de l'exercice; et de l'état général de la sécurité le long de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
4 562 patrouilles terrestres mixtes (10 équipes × 1,25 patrouille par jour × 365 jours) et 196 patrouilles aériennes effectuées par les équipes du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière	Non	Aucune patrouille terrestre n'a été effectuée, la FISNUA maintenant la capacité opérationnelle initiale du Mécanisme conjoint jusqu'au dernier mois de la période considérée. Deux compagnies affectées à la protection de la Force, qui auraient pu aider le Mécanisme conjoint à mener les patrouilles terrestres prévues, ont été déployées à Kadugli et Gok Machar. Le déploiement complet du Groupe de protection de la Force à Gok Machar a été bloqué par les autorités. Par ailleurs, la mise en place de 2 sites supplémentaires dans les secteurs de Malakal et de Bouram et de 2 autres unités chargées de la protection de la Force a été suspendue en raison du manque d'empressement des parties à appuyer pleinement le mandat du Mécanisme conjoint.
	19	Patrouilles aériennes ont été effectuées.  La plupart des patrouilles aériennes prévues pendant la période considérée n'ont pas été effectuées parce que les moyens aériens ont été affectés à la relève des contingents. Certaines patrouilles n'ont pas pu être effectuées en raison du refus des habilitations de sécurité au niveau tactique, de l'approbation tardive des plans de contrôle et de vérification mensuels et de la situation tendue en matière de sécurité le long de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

Vérification de 340 km et nettoyage de 70 km de routes jugées dangereuses en raison de la présence probable de mines et des restes explosifs de guerre

122 Km de routes ont été vérifiés.

156 Km de routes ont été déminés.

Les équipes du Service de la lutte antimines ont été déployées afin de mener des opérations de vérification et de déminage dans la zone d'Abyei. Toutes les routes accessibles à Abyei ont été débarrassées de la menace que représentent les engins explosifs. Quatre routes ne sont toujours pas déminées : la route entre Chegei et Koki en direction de la frontière nord-ouest avec le Kordofan méridional, la route entre Diffra et Es Saat (route du pétrole), la route reliant Roumanier, Kapurnur et Ruma Ngork et la route reliant Banton, Ganga, Mejak Deng Kaya et Agok. Le Service de la lutte antimines n'a pas pu y accéder pour des raisons politiques et de sécurité.

Pendant les enquêtes non techniques, les équipes de lutte antimines ont recensé et détruit 3 mines antipersonnel, 2 mines antichar, 2 969 engins non explosés et munitions explosives abandonnées et 636 kg de munitions d'armes légères.

Fourniture de conseils dans le cadre d'échanges périodiques avec l'équipe de direction du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et ses membres au quartier général, dans les secteurs et dans les bases d'opérations, pour contribuer à coordonner et à planifier la supervision et la vérification de la mise en œuvre du document directif conjoint sur la sécurité de la frontière en date du 30 mai 2011

Non Aucun conseil n'a été fourni. Le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité ne s'est pas réuni depuis mai 2013. En l'absence de réunions périodiques de ce Mécanisme, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière est privé de l'appui, du contrôle et de l'encadrement que le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité a pour mission de lui fournir, entre autres.

10 missions de vérification d'itinéraires effectuées par jour par les équipes de déminage

Non Pendant toute la période, les équipes d'appui aux patrouilles de la lutte antimines qui ont des capacités de déminage étaient prêtes à se déployer pour appuyer les patrouilles terrestres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Toutefois, le Mécanisme conjoint n'a effectué aucune patrouille terrestre au cours de la période considérée.

## Composante 2 : appui

58. Pendant la période considérée, la mise en place de l'infrastructure de la mission s'est poursuivie. La mission a maintenu efficacement un système d'approvisionnement en électricité capable de fonctionner sans interruption, amélioré les moyens d'accès à l'eau et soutenu l'expansion du déploiement des contingents pendant la saison sèche en mettant en place six bases opérationnelles, des bureaux et des logements temporaires pour la Police des Nations Unies à Diffra. Les camps existants ont également été améliorés afin de pouvoir déplacer dans des bâtiments préfabriqués en dur les hommes qui étaient logés dans des tentes et de moderniser l'infrastructure des camps en termes d'approvisionnement en électricité, d'alimentation en eau et d'installations d'assainissement.

59. Pour appuyer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, la FISNUA a assuré l'amélioration et l'entretien des logements accueillant une compagnie et l'état-major de bataillon à Kadugli et achevé la construction de logements et d'installations pour une autre compagnie chargée de la protection de la Force à Gok Machar. Elle a ainsi permis le déploiement de contingents dans deux secteurs et au quartier général du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Les préparatifs en vue de l'établissement de deux secteurs supplémentaires ont également débuté en attendant que les parties s'engagent à appliquer les dispositions de l'accord signé.

60. Malgré les retards enregistrés dans la réalisation des contrats de construction critiques, la mission a achevé la rénovation des blocs sanitaires préfabriqués pour les contingents de tous les sites, amélioré l'éclairage périmétrique du camp d'Abyei et achevé la construction d'une nouvelle cafétéria et d'un économat. La réparation des itinéraires principaux de ravitaillement reliant Diffra à Agok et des routes d'accès entre Todach et Diffra et le nivellement du camp d'Abyei afin de créer un camp d'une capacité de 200 hommes avec des logements équipés de blocs sanitaires avec une surface habitable plus grande pour les effectifs ont été possibles grâce aux capacités internes de l'unité légère du génie de la mission.

---

### Réalisation escomptée 2.1 : Renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'appui à la Mission dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

---

#### *Indicateurs de succès prévus*

#### *Indicateurs de succès effectifs*

##### 2.1.1 Amélioration de l'infrastructure routière et aérienne

La FISNUA a permis de faire progresser la remise en état des infrastructures routières et aériennes. Durant la période considérée, l'amélioration des voies d'accès à l'intérieur des camps dans la zone d'Abyei a été entreprise afin de faciliter les déplacements au cours de la saison des pluies.

La mission a procédé à la réfection du revêtement de l'héliodrome du camp d'Abyei et au défrichage des pistes d'atterrissages d'urgence sur différents sites tels que Diffra, Tajalei, Marial Achak, Farouk et Agok. La première phase de la construction de la bande d'atterrissage d'Athony a été achevée, de même que la construction de l'héliport de Gok Machar pour le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de

la frontière. Sur ce dernier site, la mission a également procédé à des améliorations pour permettre l'accès par la route depuis Gok Machar au camp de la FISNUA, où le nivellement du terrain et l'aménagement des aires communes ont également été achevés.

On a terminé de sous-traiter la remise à niveau des deux principaux axes de ravitaillement, dont la route menant à l'aérodrome d'Athony, et un contrat a été conclu pour la construction d'un réseau routier asphalté utilisable en toutes saisons, qui réduira la fréquence des travaux de réparation et d'entretien des routes existantes. Cette mise à niveau permettra également à la mission de dépendre moins des appareils aériens pour réapprovisionner les secteurs pendant la saison des pluies.

#### 2.1.2 Amélioration des processus financiers et d'achats grâce à la mise en service d'Umoja

Le déploiement d'Umoja a apporté de nombreux avantages : il a permis d'abrégé les délais de traitement, de rendre la gestion financière plus visible, d'améliorer le suivi et le contrôle des crédits alloués et de mieux intégrer les activités d'appui à la mission.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
------------------------	--	---------------------

#### Amélioration des services

Quatrième année d'un plan quadriennal d'établissement de la mission, prévoyant des travaux de construction sur 14 sites

- 13 Les travaux de construction ont été menés à Abyei, Farouk, Diffra, Todach et Doukra, sur la route qui mène à Abyei, à Banton, Athony, Agok, Tajalei, Marial Achak, Kadugli et Gok Machar (les travaux sur les 2 derniers sites ont été effectués en appui au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière).

Les travaux de construction ont visé essentiellement à agrandir les camps existants ou à mettre en place les infrastructures permettant d'ériger des structures préfabriquées en dur. La mission a également poursuivi la construction d'un campement de 200 hommes au quartier général d'Abyei, l'extension des infrastructures de Kadugli et les travaux de construction de Gok Machar afin de pouvoir déployer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

Un contrat portant sur l'édification d'un mur d'enceinte en maçonnerie avec des portails et un éclairage périphérique a été adjudé, et le sous-traitant sélectionné a commencé à se

Amélioration des processus-métier des domaines de la finance et des achats grâce au fonctionnement adéquat d'Umoja	Oui	mobiliser à la fin de juin 2015. Un contrat portant sur la construction de 25 guérites sur le périmètre entourant le quartier général d'Abyei a également été attribué. La FISNUA a continué de se familiariser avec les nouveaux processus d'Umoja, exploitant un cadre opérationnel efficace permettant d'intégrer dans ce progiciel les diverses activités entreprises dans les domaines de la finance et des achats.
Externalisation des services de gestion des camps	Non	Le contrat d'externalisation des services de gestion des camps n'avait pas été adjugé en juin 2015. Le dossier correspondant est actuellement examiné au Siège. La passation de ce contrat est attendue avec intérêt car elle permettra à la mission d'améliorer considérablement la prestation des services liés à la gestion des installations et aux réparations mineures des infrastructures.
<b>Militaires, policiers et civils</b>		
Déploiement, relève et rapatriement d'une force composée en moyenne de 5 101 militaires, 225 observateurs militaires et 50 agents de la Police des Nations Unies	3 966	Déploiement, relève et rapatriement, en moyenne, de : Militaires. L'écart est dû principalement aux retards pris dans l'exécution des activités du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. 116 Observateurs militaires. L'écart est dû principalement aux retards dans l'octroi de visas aux observateurs militaires provenant de pays autres que l'Éthiopie. 24 Membres de la Police des Nations Unies. L'écart est dû en partie à l'absence d'accord concernant la mise en place du Service de police d'Abyei.
Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien autonome destiné aux militaires et au personnel de police	Oui	Au cours de l'exercice considéré, la mission a établi 56 rapports de vérification majeurs qui ont porté sur 14 corps de troupe déployés sur tout le territoire de la mission.
Administration d'un effectif moyen de 309 civils, dont 165 agents recrutés sur le plan international, 107 agents recrutés sur le plan national et 37 Volontaires des Nations Unies	127	Administration d'un effectif moyen de 219 civils, soit : 68 Agents recrutés sur le plan international 24 Volontaires des Nations Unies

Mise en œuvre d'un programme de déontologie et discipline pour tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), y compris formation, prévention, contrôle et mesures disciplinaires, et d'un programme de soutien psychosocial du personnel

Le faible taux d'occupation des postes s'explique par la suspension des recrutements aux postes des services organiques pendant l'examen des besoins en personnel civil entrepris en septembre 2014 et la mission de suivi de l'examen stratégique qui a pris fin en mai 2014.

Oui La mission a mis en œuvre un programme de déontologie et discipline qui a permis de mieux sensibiliser l'ensemble des membres du personnel de la mission aux questions de déontologie et de discipline grâce au renforcement des activités de prévention, et notamment des activités d'information et de sensibilisation, d'initiation et de formation, en particulier sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et autres comportements illicites, ainsi que sur la détermination des risques. La FISNUA a également organisé des activités de sensibilisation de l'ensemble des composantes de la mission à la politique de tolérance zéro face aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, qui portaient notamment sur le dispositif de recueil de plaintes, et a fait campagne auprès des collectivités et entités locales.

La mission a veillé à ce que toutes les plaintes pour conduite répréhensible déposées soient examinées et fassent l'objet d'enquête, que toutes les allégations de faute soient traitées avec efficacité et diligence et répertoriées dans le système de suivi des fautes professionnelles, et que les mesures voulues soient prises, notamment la mise au point d'une analyse des rapports d'enquête et de la transmission, pour suite à donner, des cas au Siège, en tant que de besoin. La mission a effectué des visites régulières de suivi et d'évaluation des risques dans les bases d'opérations pour s'assurer que les mesures de prévention étaient effectivement appliquées. L'équipe déontologie et discipline a établi une carte des services et des installations pertinents disponibles dans la zone de la mission pour permettre de prendre efficacement les mesures correctives destinées aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

## Installations et infrastructures

Services d'entretien au quartier général de la Force et dans tous les postes de commandement de secteur, sur 14 sites en tout

13 Services assurés sur 13 sites. Le 14<sup>e</sup> site prévu – le camp de Goli – n'a pas été installé.

Construction d'un pont en béton armé à Bolloum, installation d'un revêtement souple de 60 000 m<sup>2</sup> sur la piste d'atterrissage et l'aire de trafic d'Athony et construction d'une clôture, travaux de nivellement et installation d'un revêtement souple de 31 400 m<sup>2</sup> pour l'hélistation et les aires de trafic d'Abyei

Non Alors que le marché a été passé pour la construction du pont de Bolloum, les travaux n'ont pas démarré car les sous-traitants de la FISNUA n'ont pas pu se déplacer librement à travers le Soudan pour se rendre en Abyei. Ces travaux devraient commencer au cours de la prochaine saison sèche, soit autour de janvier 2016.

La construction d'un mur d'enceinte au quartier général d'Abyei a démarré. À Abyei, des réparations de surface ont été effectuées pour l'hélistation et les aires de trafic.

Agrandissement du camp d'Abyei et transfert de l'hélistation et de l'aire de trafic à l'extérieur du camp principal du quartier général

Non L'exécution du plan d'agrandissement du camp d'Abyei a pris du retard en raison des longues négociations qui se sont tenues avec les collectivités locales au sujet de l'attribution de terres. Ces négociations ont été conclues vers la fin de la période considérée, et la topographie révisée, y compris les terres supplémentaires allouées à la mission étaient en attente finale d'approbation à la fin de période considérée.

Services d'assainissement sur 14 sites, comprenant l'évacuation des eaux usées et le ramassage et l'élimination des ordures

13 Services d'assainissement assurés sur 13 sites. Le 14<sup>e</sup> site prévu – le camp de Goli – n'a pas été installé. Les services de ramassage et d'élimination des ordures étaient déjà externalisés pour le quartier général d'Abyei et l'on s'efforçait d'étendre ces services à tous les camps de la FISNUA. La mission a installé des centrales de traitement des eaux usées à Gok Machar et à Abyei.

Entreposage et distribution de 9,9 millions de litres de carburant et de lubrifiant destinés aux groupes électrogènes

6,2 millions De litres de carburant diesel ont été entreposés et fournis pour les groupes électrogènes. Cette consommation inférieure aux prévisions s'explique par le non-déploiement des groupes électrogènes destinés au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance à la frontière et par une utilisation de carburant plus faible que prévu.

Entretien et rénovation de 120 km de routes et de 1 pont; et de 4 citernes de carburant et de lubrifiant destinés aux groupes électrogènes, dans 4 sites (Abyei, Athony, Diffra et Kadugli)

12 Kilomètres de routes reliant Gok Machar et le camp du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ont été entretenus, de même que les routes de

l'intérieur des camps de la FISNUA.

La mission a sous-traité la plupart des travaux de réparation de 60 km de routes endommagées et d'un pont reliant Abyei à Banton, Banton à Agok et Banton à Athony (dans le Sud d'Abyei). Ce projet, indispensable pour les travaux d'asphaltage, n'avait pu être exécuté depuis 2012/13 en raison des difficultés qu'il y avait eues à mobiliser le sous-traitant. Le contrat d'asphaltage ne prévoyait pas d'importantes réparations.

L'entretien et la réfection des installations d'entreposage de carburants et de lubrifiants étaient prévus par le contrat d'achat de carburant.

### Transports terrestres

Exploitation et entretien de 362 véhicules appartenant aux Nations Unies, dont 4 véhicules blindés, et de 499 véhicules appartenant aux contingents dans 5 sites (Abyei, Kadugli, Gok Machar, Malakal et Bouram )

314 Véhicules appartenant aux Nations Unies, dont 4 véhicules blindés, ont été exploités et entretenus sur 5 sites (Abyei, Wau, Khartoum, Kadugli et Gok Machar).

Deux véhicules ont été déployés – l'un à Wau, l'autre à Khartoum – pour appuyer les opérations de logistique. Les sites de Malakal et de Bouram, du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, n'étaient pas encore opérationnels.

499 Au cours de la période considérée, la mission a comptabilisé en pertes 48 véhicules appartenant aux Nations Unies; les véhicules appartenant aux contingents ont été exploités sur 3 sites (Abyei, Kadugli et Gok Machar)

Les véhicules appartenant aux contingents ont été exploités et entretenus par le pays fournisseur de contingents dans le cadre d'un contrat de location avec services.

Distribution de 1,5 million de litres de carburant et de lubrifiant destinés aux transports terrestres

0,8 million Litres de gazole ont été entreposés et distribués pour les transports terrestres.

La consommation a été inférieure aux prévisions parce que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a déployé peu d'effectifs et de matériel et parce que la mission a utilisé en moyenne moins de carburant que prévu.

## Transports aériens

Exploitation et entretien de 3 avions et de 9 hélicoptères, dont 5 appareils militaires, dans 8 sites (Abyei, Anthony, Gok Machar, Kadugli, Malakal, Wau, Tajale et Mayalachak)

La FISNUA a assuré l'exploitation et l'entretien de :

- 3 Avions
- 6 Hélicoptères, dont 2 militaires

Les trois hélicoptères tactiques n'ont pas été déployés parce que les hélicoptères tactiques de la MINUSS ont été utilisés moyennant remboursement des coûts.

La mission a exploité l'avion sur tous les sites prévus, sauf à Malakal, où le Mécanisme conjoint n'avait pas encore été mis sur pied. En outre, des sites de débarquement ont été défrichés pour des opérations d'urgence dans les bases d'opérations de Diffra, Farouk et Agok. À Athony, les opérations n'ont pas commencé car l'aménagement de la bande d'atterrissage n'était pas encore achevé.

Distribution de 6,2 millions de litres de carburant et de lubrifiant destinés aux transports aériens

4,5 millions Litres de carburant et de lubrifiant destinés aux opérations aériennes ont été distribués.

La consommation a été plus faible que prévu parce que, essentiellement, l'utilisation moyenne de carburant a été plus faible que prévu et les trois hélicoptères tactiques n'ont pas été déployés.

## Communications

Services d'appui et de maintenance pour un réseau de satellites et des stations terriennes permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, comprenant 5 stations terriennes de communication par satellite fixes et 9 sur remorque, 2 systèmes de microterminaux VSAT, 18 centraux téléphoniques et 29 liaisons hertziennes, 39 modems satellitaires, 9 terminaux à large bande INMARSAT et 18 téléphones satellitaires

La mission a assuré l'appui et l'entretien de :

- 3 Stations terriennes de communication par satellite fixes (2 à Abyei et 1 à Kadugli). Une station en panne sera remplacée pendant l'exercice budgétaire 2015/16 et une station en stock sera déployée à Gok Machar.

- 9 Stations terriennes de communication par satellite sur remorque

Sur les 9 remorques, 4 sont situées à Abyei, 2 à Kadugli, 1 à Khartoum et 1 à Entebbe, dans le contexte de la coopération avec le Centre de services régional. La remorque située à Malakal sera comptabilisée en pertes en 2015/16.

- 2 Systèmes de microterminaux VSAT

18 Centraux téléphoniques

32 Liaisons hertziennes

La mission a gardé en stock 3 liaisons hertziennes en attendant l'achèvement des travaux de construction des pylônes à Athony, Todach et Farouk.

47 Modems satellitaires

8 autres modems ont été gardés en réserve; l'un d'eux est tombé en panne et sera comptabilisé en pertes en 2015/16.

19 Terminaux à large bande INMARSAT

Un nombre plus élevé que prévu de terminaux à large bande a été nécessaire pour prendre en charge le déploiement de militaires dans 17 bases d'opérations (Abyei, Farouk, Diffra, Todach, Doukra, la route qui mène à Abyei, Banton, Athony, Agok, Tajalei, Alal, Dungop, Marial Achak, Goli, Shegei, Kadugli et Gok Machar ), et 2 terminaux ont été gardés en réserve.

30 Téléphones satellitaires

Les 12 téléphones satellitaires supplémentaires ont servi à suivre les mouvements des convois transportant l'équipement et le matériel de la FISNUA.

La mission a assuré l'exploitation et l'entretien de :

- 204 Dispositifs haute fréquence, dont 75 radios
- 512 Dispositifs haute fréquence/très haute fréquence
- 28 Dispositifs de communication par satellite
- 211 Dispositifs de téléphonie et de visioconférence
- 1 Dispositif de radiodiffusion
- 24 Appareils divers

Services d'appui et de maintenance pour un système multiplex terrestre (Tetra) composé de : a) 18 dispositifs haute fréquence et 512 dispositifs haute fréquence/très haute fréquence; b) 28 dispositifs de communication par satellite; c) 211 dispositifs de téléphonie et de visioconférence; d) 1 dispositif de radiodiffusion; et e) 24 appareils divers

Le système multiplex terrestre (Tetra) était composé de 10 émetteurs-récepteurs de base, dont 5 étaient installés (3 dans la zone administrative d'Abyei, 1 à Kadugli et 1 à Gok Machar). Trois émetteurs-récepteurs seront installés à Athony, Todach et Farouk lorsque les pylônes auront été érigés, et 2 autres encore sont destinés aux sites restants du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

## Informatique

Services d'appui et de maintenance pour 672 unités d'utilisateurs finals et 12 unités principales; 8 appareils permettant d'utiliser le système d'information géographique (1 traceur/scanneur, 3 postes de travail, 1 ordinateur portable haut de gamme, 1 serveur, 2 tablettes); 28 dispositifs mobiles et 3 appareils divers dans 26 sites

- Des services d'appui et de maintenance ont été fournis sur 22 sites pour :
- 620 Unités d'utilisateurs finals
  - 12 Unités principales
  - 9 Appareils permettant d'utiliser le système d'information géographique, soit 2 traceurs/scanneurs, 3 postes de travail, 1 ordinateur portable haut de gamme, 1 serveur et 2 tablettes
  - 28 Dispositifs mobiles
  - 3 Appareils divers

L'objectif concernant les 672 unités d'utilisateurs finals n'a pas pu être atteint en raison du faible niveau opérationnel du Mécanisme. Les sites de Marial Achak et de Goli n'ont pas pu être desservis car seuls des travaux de terrassement de base y avaient été faits. Les sites de Malakal et de Bouram n'ont pas été desservis car leur installation avait pris du retard.

Le matériel nécessaire pour le système d'information géographique a été entièrement déployé et était utilisé.

La mission a assuré des services d'appui et d'entretien destinés à :

Services d'appui et de maintenance pour des réseaux locaux dans 22 sites et des réseaux à longue distance dans 6 sites (Abyei, Kadugli, Gok Machar, Khartoum, Djouba et Valencia), destinés à 578 utilisateurs, comptes génériques compris

- 600 Utilisateurs, comptes génériques compris, sur 22 sites. La prise en charge et l'entretien ont été assurés pour tous les réseaux à longue distance, sauf celui de Djouba, qui a été retiré du service et pris en charge par le réseau local de la MINUSS.

## Santé

Gestion à l'échelle de la mission des moyens d'évacuation par voies terrestre et aérienne pour tous les sites de l'ONU, notamment pour l'évacuation vers des hôpitaux de niveau III dans 7 sites

- Oui Les avions de l'ONU ont mené à bien 528 évacuations sanitaires en provenance de six sites (Abyei, Todach, Athony, Doukra, Diffra et Banton), principalement vers Addis-Abeba, où un contrat a été passé avec un hôpital de niveau III pour les traitements et soins nécessaires.

La mission a continué d'effectuer les évacuations et les rapatriements avec ses propres moyens aériens car il n'y a aucun vol commercial à destination ou en provenance

Exploitation et entretien de structures de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Force	d'Abyei. Comme la plupart des évacuations militaires avaient une destination commune, l'utilisation de ses appareils aériens s'en est trouvée simplifiée puisque les lieux d'évacuation sanitaire et de rapatriement étaient très proches et toujours situés à Addis-Abeba.
Programme de sensibilisation au VIH, notamment grâce à la communication d'informations entre collègues, pour l'ensemble du personnel de la Force	<p>Oui Pendant la période considérée, la mission a organisé en moyenne dix séances de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel par mois pour l'ensemble de son personnel. Les installations ont été mises à sa disposition par l'hôpital de niveau II du pays fournisseur de contingents.</p> <p>Oui Au cours de la période considérée, la mission a exécuté 61 programmes de sensibilisation au VIH, y compris dans le cadre de l'éducation par les pairs, à l'intention de 5 291 membres du personnel, toutes catégories confondues.</p>
<b>Sécurité</b>	
Services de sécurité assurés auprès du personnel et des biens des Nations Unies 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, dans la zone administrative d'Abyei et pour le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière	<p>Oui La mission a assuré des services de sécurité auprès du personnel et des biens des Nations Unies, facilité la délivrance d'habilitation de sécurité et de cartes d'identité, secondé un certain nombre de visiteurs en déplacement officiel et surveillé l'accès par voie terrestre aux locaux de la FISNUA. Elle a également mené 8 enquêtes ayant trait à la sécurité.</p>
Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de la mission et des visiteurs de haut rang	<p>Oui Une protection 24 heures sur 24 a été apportée à 18 responsables de la mission et visiteurs de haut rang.</p>
16 évaluations de la sécurité des sites des institutions, fonds et programmes des Nations Unies établis à côté des camps de la FISNUA, des locaux communs et du complexe d'ONG d'Agok, dans le cadre de la stratégie « Sauver des vies ensemble », 27 évaluations de l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle et 12 visites du personnel	<p>12 Évaluations de la sécurité des sites</p> <p>20 Évaluations de l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle</p> <p>9 Visites du personnel</p>
Établissement et maintien des normes de sécurité du Mécanisme pour la planification des systèmes de gestion du personnel, des biens et de la sécurité, comprenant des plans d'évaluation des risques de sécurité, de normes minimales de sécurité opérationnelle et de sécurité	<p>Oui Une évaluation des risques de sécurité a été effectuée pour la zone d'opérations de la FISNUA, et une enquête sur la sécurité des installations a été menée pour combler les lacunes matérielles et de procédure constatées dans la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies. Les plans de sécurité concernant la gestion des crises et les opérations d'urgence ont été revus.</p>

Séances de formation à la sécurité, bulletins d'information et organisation d'exercices élémentaires de lutte contre les incendies à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la Force et exercices de simulation de situation d'urgence

Oui La mission a organisé 77 séances de formation à la sécurité et 10 exercices élémentaires de lutte contre les incendies.

### Centre de services régional

61. Pendant la période considérée, le Centre de services régional a continué de fournir des services logistiques et administratifs efficaces aux missions qu'il dessert pour le contrôle de l'arrivée et du départ du personnel, le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études et plusieurs fonctions relatives à la gestion financière, à la gestion des ressources humaines et aux technologies de l'information et pour le fonctionnement du Centre régional de formation et de conférences et du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

### Réalisation escomptée 2.2 : Prestation d'un appui efficace et rationnel pour le contrôle des arrivées et des départs

#### Indicateurs de succès prévus

#### Indicateurs de succès effectifs

2.2.1 Délai nécessaire pour accomplir les formalités d'enregistrement des arrivées inchangé (2012/13) : 89,3 % des arrivées enregistrées en 2 jours; 2013/14 : plus de 98 % des arrivées enregistrées en 2 jours, 100 % dans les 7 jours; 2014/15 : plus de 98 % des arrivées enregistrées en 2 jours, 100 % dans les 7 jours)

Au cours de l'exercice, 95 % des arrivées ont été enregistrées dans les 2 jours et 99 % dans les 7 jours

2.2.2 Délai nécessaire pour accomplir les formalités de départ du personnel recruté sur le plan international inchangé (2012/13 : 1 jour dans 99,3 % des cas; 2013/14 : 1 jour dans plus de 98 % des cas, mais jamais plus de 5 jours : 2014/15 : 1 jour dans plus de 98 % des cas, mais jamais plus de 5 jours)

Les formalités de départ ont été accomplies en 1 jour dans 47 % des cas et en 5 jours dans 67 % des cas. Le Centre de services régional n'a pas pu atteindre l'objectif fixé du fait que la mission n'avait pas accompli intégralement les démarches attendues d'elle avant que son personnel n'arrive au Centre.

2.2.3 Niveau de qualité des services préservé grâce au maintien d'un délai court pour l'enregistrement des départs du personnel en tenue (2012/13 : procédure effectuée en 3 jours dans 98 % des cas; 2013/14 : procédure effectuée en 3 jours dans plus de 98 % des cas, sans jamais dépasser 7 jours; 2014/15 : procédure effectuée en 3 jours dans plus de 98 % des cas, sans jamais dépasser 7 jours)

Les départs ont été enregistrés en 3 jours dans 98 % des cas, sans jamais dépasser 7 jours.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : ou/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Contrôle de l'arrivée et du départ de 26 membres du personnel civil	40	Arrivées et départs contrôlés
Contrôle de l'arrivée et du départ de 61 membres du personnel en tenue	177	Arrivées et départs contrôlés

**Réalisation escomptée 2.3 : Prestation d'un appui efficace et rationnel pour le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études**

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
<p>2.3.1 Niveau de qualité des services préservé grâce au maintien d'un délai court pour le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études pendant la période de pointe (juillet-octobre) (2012/13 : 46 % des demandes traitées en moins de 7 semaines; 2013/14 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 6 semaines; 2014/15 : 96 % en 6 semaines)</p>	<p>90 % des 3 688 demandes d'indemnité reçues au total ont été traitées dans les 6 semaines. Le produit est inférieur aux prévisions car les fonctionnaires n'ont pas soumis les pièces nécessaires en temps voulu.</p>
<p>2.3.2 Maintien d'un délai court pour le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études en période creuse (novembre-juin) (2012/13 : 70,3 % des demandes traitées en moins de 4 semaines; 2013/14 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 3 semaines; 2014/15 : 96 % en 3 semaines)</p>	<p>68 % des 2 911 demandes d'indemnité reçues au total ont été traitées dans les 3 semaines. Le produit inférieur aux prévisions s'explique par le fait que les fonctionnaires n'ont pas soumis les pièces nécessaires en temps voulu et par les répercussions que les débuts de la mise en place du système Field support suite, en mars 2015, ont également eues sur le traitement des demandes d'indemnité. Le système Field Support Suite est un ensemble d'applications intégrées visant à normaliser les fonctions communes aux missions, à appuyer leur exécution et à automatiser les procédures et les processus d'exécution des tâches. Il comprend 15 modules sur lesquels repose l'exécution des tâches concernant les opérations hors Siège.</p>
<p>2.3.3 Raccourcissement du délai de versement des indemnités pour frais d'études pendant la période de pointe (juillet-octobre) (2012/13 : sans objet; 2013/14 : versement en une semaine dans moins de 12 % des cas; 2014/15 : une semaine dans 96 % des cas)</p>	<p>Les versements étant effectués par le Siège (New York), la responsabilité du Centre de services régional se limite à approuver les demandes d'indemnité.</p> <p>Cet indicateur a été modifié pour l'exercice 2015/16.</p>
<p>2.3.4 Raccourcissement du délai de versement des indemnités pour frais d'études pendant la période creuse (novembre-juin) (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 3 jours dans 96 % des cas)</p>	<p>Les versements étant effectués par le Siège (New York), la responsabilité du Centre de services régional se limite à approuver les demandes d'indemnité.</p> <p>Cet indicateur a été modifié pour l'exercice 2015/16.</p>

2.3.5 Réduction de la proportion moyenne de demandes d'indemnité pour frais d'études retournées aux missions (2012/13 : 4,0 %; 2013/14 : moins de 12 %; 2014/15 : moins de 11 %)	18 % des demandes d'indemnité pour frais d'études ont été renvoyées aux missions pour être corrigées ou complétées. Le Centre de services régional s'est employé à réduire le nombre de demandes renvoyées aux missions en dispensant à son personnel et aux interlocuteurs désignés des missions une formation concernant les modalités de présentation des demandes d'indemnité.
--	---

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Traitement de 6 demandes d'indemnité pour frais d'études	151	Demandes d'indemnité pour frais d'études ayant été traitées pour la FISNUA

**Réalisation escomptée 2.4 : Prestation d'un appui efficace et rationnel aux clients par le Centre régional de formation et de conférences**

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
2.4.1 Maintien du même niveau de prestations par le Centre régional de formation et de conférences (2012/13 : 6 391 participants aux activités organisées par le Centre; 2013/14 : 6 000; 2014/15 : 6 000)	Objectif atteint : 6 198 participants ont bénéficié de services de formation et de conférence. Le nombre de participants supérieur aux prévisions s'explique par le recours plus important aux moyens existants pour organiser les réunions et activités de formation relatives à Umoja, ainsi que pour dispenser à tous les fonctionnaires présents au Centre de services régional les formations obligatoires portant sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et sur la déontologie.
2.4.2 Temps de réponse aux demandes de formation reçues par le Centre régional de formation et de conférences inchangé (2012/13 : 24 heures dans 47 % des cas; 2013/14 : 24 heures dans 98 % des cas; 2014/15 : 24 heures dans 98 % des cas)	88 % des demandes de formation reçues par le Centre régional de formation et de conférences ont été traitées dans les 24 heures. Le produit inférieur aux prévisions s'explique par les demandes qui, soumises en fin de semaine, n'ont pas pu être traitées dans les 24 heures.
2.4.3 Degré de satisfaction des participants aux formations inchangé (2012/13 : 28 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits; 2013/14 : 99 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits; 2014/15 : 99 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits)	84 % des clients se sont déclarés satisfaits dans l'enquête menée en mars 2015. Il s'agit du plus haut taux de satisfaction enregistré pour un service du Centre de services régional.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de 250 stages de formation et conférences au niveau régional, avec la participation de 104 membres de la FISNUA	249	Stages de formation et conférences ayant été organisés au niveau régional, avec la participation de 314 membres de la FISNUA

---

**Réalisation escomptée 2.5 : Prestation d'un appui efficace et rationnel aux missions clientes en matière de transport aérien et terrestre au niveau régional**


---

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

2.5.1 Vols régionaux assurés sans retard (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : au moins 75 %)	Produit non mesuré : il n'existait aucun outil approprié pour mesurer cette activité au cours de la période considérée. Toutefois, le système de gestion des informations aériennes, dont la mise en service est en phase finale, fournira l'outil de mesure nécessaire durant l'exercice à venir.
2.5.2 Raccourcissement du délai nécessaire pour trouver des moyens de transport de substitution (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/2015 : 5 jours dans 95 % des cas, sans jamais dépasser 10 jours)	Produit non mesuré. Toutes les demandes de moyens de transport autres que ceux prévus à l'origine ont été traitées dans les délais impartis. Il n'existait cependant aucun outil approprié pour mesurer cette activité au cours de l'exercice considéré. Le progiciel iNeed, qui sera mis en place d'ici à la fin de l'exercice 2015/16, tiendra compte des services du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et permettra de mesurer le temps de réponse.
2.5.3 Taux de remplissage des appareils destinés au transport de voyageurs et de marchandises : 70 % (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 70 %)	Un taux de remplissage de 62 % a été enregistré pour les appareils destinés au transport de voyageurs et de marchandises car seuls les vols effectués pour la MINUSCA ont été coordonnés dans le cadre du plan intégré d'organisation des vols régionaux. Le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements ne se chargeait pas de l'affectation des appareils, son rôle se limitant à la coordination.
2.5.4 Exploitation de 80 % des heures de vol budgétisées (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 80 %)	Sans objet : les contrats relatifs au MD-83 et au B-737 Combi début 2014 ayant été annulés début 2014 en raison de la faible utilisation qu'en faisaient les missions, le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements ne gère plus aucun aéronef.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
3 vols spéciaux en période de pointe assurés pour le compte de la FISNUA	0	Aucun vol spécial n'a été assuré en période de pointe pour le compte de la FISNUA.  Le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements a reçu plusieurs demandes de vols spéciaux émanant des missions régionales mais n'a pas pu y répondre étant donné qu'il ne gère plus aucun aéronef.
13 950 kilogrammes de chargement transportés	0	Aucun transport de marchandises n'a été effectué.

2 mouvements au sol coordonnés	<p>Le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements n'a pas pu fournir un appui régional étant donné qu'il ne gère plus aucun aéronef.</p> <p>0 Aucun mouvement au sol n'a été coordonné pour la FISNUA.</p> <p>Le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements n'a effectué aucun mouvement au sol car les missions régionales n'en ont pas eu besoin.</p>
--------------------------------	--

---

**Réalisation escomptée 2.6 : Prestation de services financiers efficaces et rationnels**


---

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

2.6.1 Délai nécessaire au règlement des factures de fournisseurs inchangé (2012/13 : 86,8 % des factures réglées sous 28 jours; 2013/14 : 98 % sous 27 jours; 2014/15 : 98 % sous 27 jours)	75 % des factures ont été payées dans un délai de 27 jours. Le Centre de services régional n'a pas pu atteindre l'objectif fixé car des retards sont intervenus dans la réception et l'inspection des marchandises, des livraisons partielles ont été effectuées et les justificatifs d'expédition et de paiement transmis par certains fournisseurs n'étaient pas complets. Le Centre comptait sur les missions clientes pour accomplir les formalités nécessaires en temps voulu.
2.6.2 Délai nécessaire au traitement des demandes de remboursement du personnel inchangé (2012/13 : 89 % des demandes traitées sous 28 jours; 2013/14 : 98 % sous 21 jours; 2014/15 : 98 % sous 21 jours)	60 % des demandes de remboursement du personnel ont été traités dans les 21 jours, ce qui représente une nette amélioration par rapport au taux de 30 % enregistré pour l'exercice précédent. Le Centre de services régional n'a pas pu atteindre l'objectif fixé parce que les pièces justificatives transmises par les membres du personnel étaient incomplètes et que les fonds disponibles étaient insuffisants.
2.6.3 Remises pour règlement rapide obtenues auprès des fournisseurs (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : remise pour règlement rapide dans 100 % des cas – lorsque c'est applicable)	Une remise pour règlement rapide a été obtenue auprès des fournisseurs dans 96 % des cas pour lesquels c'était possible. Le produit est inférieur aux prévisions car certaines factures ont été transmises tardivement au Centre de services régional.
2.6.4 Raccourcissement du délai de traitement des virements électroniques (2012/13 : 98 % sous 3 jours; 2013/14 : 97 % sous 3 jours; 2014/15 : 98 % sous 3 jours)	79 % des virements électroniques ont été effectués sous 3 jours et 95 % sous 5 jours. L'objectif n'a été que partiellement atteint en raison de la période de transition et de formation nécessaire à la suite de la mise en service d'Umoja.
2.6.5 Délai nécessaire à l'exécution des opérations mensuelles concernant la paie et les autres prestations inchangé (2012/13 : 99,8 % des opérations exécutées sous 5 jours; 2013/14 : 98 % sous 5 jours; 2014/15 : 98 % sous 5 jours)	Objectif atteint. 100 % des opérations mensuelles concernant la paie ont été exécutées sous 5 jours.

2.6.6 Degré de satisfaction des clients en ce qui concerne les services financiers inchangé (2012/13 : 13 % se déclarent satisfaits des prestations en ce qui concerne le versement des indemnités; 21 % en ce qui concerne le versement des salaires; 16 % en ce qui concerne les règlements par les fournisseurs; 2013/14 : 80 %; 2014/15 : 80 %) Aucune enquête de satisfaction n'a été réalisée concernant les services financiers depuis la restructuration des gammes de service du Centre de services régional, qui touche à la fois aux services financiers et aux services de gestion des ressources humaines.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
États financiers mensuels de la FISNUA établis en conformité avec les normes IPSAS	12	États financiers mensuels ayant été établis conformément aux normes IPSAS pour la FISNUA
Règlement de 868 demandes de remboursement émanant de membres du personnel	384	Demandes de remboursement ayant été traitées pour la FISNUA Le produit est inférieur aux prévisions parce que les demandes reçues pendant l'exercice ont été moins nombreuses que prévu.
Paiement de 127 membres du personnel recruté sur le plan international	112	Agents recrutés sur le plan international ayant été payés par les services locaux de la paie. Cette moyenne tient compte du nombre effectif de membres du personnel payés par la FISNUA et de l'effectif déployé.
Paiement de 89 membres du personnel recruté sur le plan national	45	Agents recrutés sur le plan national ayant été payés par les services locaux de la paie Cette moyenne tient compte du nombre effectif de membres du personnel payés par la FISNUA et de l'effectif déployé.
Paiement de 226 membres du personnel en tenue	213	Agents en tenue, dont des membres de la police civile, des observateurs militaires et des officiers d'état-major ayant perçu une indemnité de subsistance (missions). Cette moyenne tient compte du nombre total d'agents payés au niveau local. Les versements ne comprennent pas l'indemnité journalière due aux membres des contingents et des unités de police constituées.
Paiement de 31 Volontaires des Nations Unies	38	Volontaires des Nations Unies auxquels une indemnité de subsistance a été versée. Cette moyenne tient compte du nombre effectif de Volontaires percevant une rémunération au niveau local et de l'effectif déployé pour chaque mission.
Paiement de 75 vacataires	335	Vacataires ayant été payés

Païement de 405 fournisseurs

133 Fournisseurs ayant été payés

**Réalisation escomptée 2.7** : Prestation de services de gestion des ressources humaines efficaces et rationnels*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

2.7.1 Maintien du même délai pour l'exécution des formalités d'entrée en fonctions et la gestion des offres d'engagement en provenance des missions clientes, dans la limite des pouvoirs délégués (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : formalités d'entrée en fonctions exécutées sous 90 jours dans 98 % des cas)	Les formalités d'entrée en fonctions ont été exécutées sous 90 jours dans 76 % des cas.  Le Centre de services régional n'a pas pu atteindre l'objectif en raison, principalement, des retards enregistrés dans la réception des réponses des candidats, la vérification de leur aptitude médicale et la réception de l'accord du responsable.
2.7.2 Délais d'approbation des prestations et avantages du personnel inchangés (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 14 jours dans 98 % des cas; 2014/15 : 14 jours dans 98 % des cas)	90 % des prestations et avantages du personnel recruté sur les plans international et national ont été approuvés dans les 14 jours.
2.7.3 Délai de traitement des demandes de remboursement de frais de voyage inchangé (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des dossiers traités dans les 14 jours; 2014/15 : 98 % des dossiers traités dans les 14 jours, sans jamais dépasser 20 jours)	46 % des demandes de remboursement de frais de voyage ont été traitées dans les 14 jours et 71 % dans les 20 jours.  Le produit est inférieur aux prévisions en raison des délais de réponse des membres du personnel.
2.7.4 Délai de versement des primes d'affectation inchangé (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des dossiers traités dans les 5 jours; 2014/15 : 98 % des dossiers dans les 5 jours)	89 % des dossiers relatifs aux primes d'affectation ont été traités dans les 5 jours.
2.7.5 Prorogation des contrats effectuée dans les délais voulus afin qu'il en soit tenu compte dans les états de paie, pour toutes les recommandations et tous les rapports d'évaluation (ePerformance) reçus des missions clientes (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 100 %; 2014/15 : 100 %)	96 % des prorogations de contrats (personnel recruté sur le plan national et international) ont été effectuées dans les délais voulus pour qu'il en soit tenu compte dans les états de paie.
2.7.6 Maintien du même délai pour l'accomplissement des formalités et l'établissement des états de présence à la cessation de service (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des dossiers traités dans les 30 jours; 2014/15 : 98 % des dossiers traités dans les 30 jours)	Cet indicateur n'a pas pu faire l'objet d'un suivi. Les formalités et l'établissement des états de présence à la cessation de service sont accomplis manuellement et nécessitent une intervention dans différents systèmes, sans qu'aucune analyse et aucun contrôle ne soient effectués.
2.7.7 Raccourcissement du délai nécessaire à la délivrance de billets pour les voyages autorisés (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des billets délivrés dans les 7 jours; 2014/15 : 98 % des billets délivrés dans les 7 jours)	92 % des billets ont été délivrés dans les 7 jours suivant le dépôt de la demande.

2.7.8 Respect de la règle selon laquelle les billets nominatifs doivent être achetés 16 jours avant le début d'un voyage autorisé (2012/13 : sans objet; 2013/14 : dans 75 % des cas; 2014/15 : dans 75 % des cas)

Les billets ont été délivrés 16 jours ou plus avant le départ dans 63 % des cas. Ce chiffre représente par rapport à l'exercice 2013/14 une amélioration qui résulte du fait que le Centre de services régional a continué de veiller au respect des directives applicables aux voyages en communiquant avec les missions clientes et les membres du personnel.

2.7.9 Degré de satisfaction des clients en ce qui concerne les services fournis au titre de la gestion des ressources humaines inchangé (2012/13 : 15 % des intéressés satisfaits des services de recrutement et d'entrée en fonctions; 40 % des services liés aux voyages; 48 % des services du personnel; 2013/14 : 90 %; 2014/15 : 90 %)

Aucune enquête de satisfaction n'a été réalisée au sujet des services de gestion des ressources humaines depuis la restructuration de la gamme de services du Centre de services régional, qui touche à la fois aux services financiers et aux services de gestion des ressources humaines.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Publication de 42 offres d'emploi de titulaire recruté sur le plan international	30	Formalités d'entrée en fonctions de 30 nouvelles recrues ayant été exécutées pour le compte de la FISNUA au cours de l'exercice considéré
Prorogation de 208 engagements d'agents recrutés sur les plans national et international	14	Engagements ayant été prorogés pour la FISNUA
Versement de 50 primes d'affectation	40	Primes d'affectation ayant été octroyées
Approbation de 693 prestations et avantages	2 251	Prestations et avantages ayant été approuvés
Délivrance de 334 billets d'avion au personnel civil et au personnel en tenue	793	Billets ayant été délivrés pour la FISNUA

### **Réalisation escomptée 2.8** : Prestation d'un appui informatique efficace et rationnel aux missions clientes

#### *Indicateurs de succès prévus*

#### *Indicateurs de succès effectifs*

2.8.1 Amélioration des services de facturation téléphonique grâce à la mise en place d'une structure régionale et à la normalisation de la procédure (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 97 % des factures téléphoniques envoyées dans les 7 jours suivant la réception du relevé d'appels vérifié par l'utilisateur, et 100 % dans les 15 jours)

La facturation en ligne des appels téléphoniques, les essais d'acceptation des logiciels et la normalisation de la facturation téléphonique ont été achevés à 90 %. 100 % des factures téléphoniques ont été envoyées dans les 7 jours suivant la réception du relevé d'appels confirmé par l'utilisateur, et le délai de 15 jours n'a pas été dépassé depuis octobre 2014.

2.8.2 Amélioration de la qualité d'utilisation du réseau par les missions au moyen d'une gestion et d'un suivi centralisés au Centre régional des technologies de l'information et des communications (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : taux de disponibilité du réseau sur une base mensuelle : 99 %)

Le Centre régional des technologies de l'information et des communications était toujours en construction en 2014/15, et les travaux de génie civil n'ont été achevés qu'en juin 2015. Le Centre devrait être mis en service au cours de l'exercice 2015/16.

<p>2.8.2 Amélioration de la qualité d'utilisation du réseau par les missions au moyen d'une gestion et d'un suivi centralisés au Centre régional des technologies de l'information et des communications (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : taux de disponibilité du réseau sur une base mensuelle : 99 %)</p>	<p>Le Centre régional des technologies de l'information et des communications était toujours en construction en 2014/15, et les travaux de génie civil n'ont été achevés qu'en juin 2015. Le Centre devrait être mis en service au cours de l'exercice 2015/16.</p>
<p>2.8.3 Maintien du même temps de réponse aux incidents et aux demandes de service (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : il est répondu dans les 3 heures à 100 % des incidents et des demandes de service)</p>	<p>Il a été répondu dans les 3 heures à 98 % des incidents et des demandes de service.</p>
<p>2.8.4 Respect par les services compétents des délais prescrits pour le règlement des incidents (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 90 % des incidents réglés en fonction du degré de priorité qui leur est assigné – incidents graves : règlement en 3 heures; priorité élevée : règlement en 6 heures; priorité moyenne : règlement en 12 heures; priorité peu élevée : règlement sous 48 heures)</p>	<p>96 % des incidents ont été réglés en fonction du degré de priorité qui leur était assigné.</p> <p>Le délai moyen de règlement des incidents au cours de l'exercice considéré s'établissait comme suit : 5,23 heures pour les incidents graves; 10,21 heures pour les incidents à priorité élevée; 2,77 heures pour les incidents à priorité moyenne; 1,35 heures pour les incidents à priorité peu élevée. Au cours de l'exercice, un degré de priorité moyen a été assigné à 99 % des incidents.</p>
<p>2.8.5 Respect par les services compétents des délais prescrits pour répondre aux demandes de service (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : réponse apportée à 90 % des demandes de service en fonction du degré de priorité qui leur est assigné (demandes urgentes : réponse dans les 2 heures; priorité élevée : réponse dans les 4 heures; priorité moyenne : réponse dans les 24 heures; priorité peu élevée : réponse dans les 48 heures)</p>	<p>Il a été répondu à 86 % des demandes de service en fonction du degré de priorité qui leur était assigné. Au cours de l'exercice, un degré de priorité moyen a été assigné à 99 % des demandes de service dans le progiciel iNeed, les autres demandes ayant été jugées urgentes.</p>
<p>2.8.6 Amélioration du degré de satisfaction des clients en ce qui concerne les services fournis par le Centre régional des technologies de l'information et des communications (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : taux de satisfaction : 90 %)</p>	<p>84 % des clients se sont déclarés satisfaits dans l'enquête menée en mars 2015.</p>

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre Observations</i>
Gestion efficace de plus de 114 comptes téléphoniques	Oui Les comptes téléphoniques ont été gérés efficacement.

### III. Exécution du budget

#### A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015.)

Catégorie de dépenses	Montant	Dépenses	Écarts	
	alloué		Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)
<b>Militaires et personnel de police</b>				
Observateurs militaires	7 438,2	6 010,1	1 428,1	19,2
Contingents	133 764,9	128 481,9	5 283,0	3,9
Police des Nations Unies	940,4	1 169,9	(229,5)	(24,4)
Unités de police constituées	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>142 143,5</b>	<b>135 661,8</b>	<b>6 481,7</b>	<b>4,6</b>
<b>Personnel civil</b>				
	24			
Personnel recruté sur le plan international	970,8	24 734,6	236,2	0,9
Personnel recruté sur le plan national	1 673,5	1 788,9	(115,4)	(6,9)
Volontaires des Nations Unies	1 080,1	1 028,3	51,8	4,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 398,1	1 643,2	(245,1)	(17,5)
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>29 122,5</b>	<b>29 195,0</b>	<b>(72,5)</b>	<b>(0,2)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	20,0	68,5	(48,5)	(242,7)
Voyages	1 282,9	1 219,0	63,9	5,0
Installations et infrastructures	45 283,2	49 435,4	(4 152,2)	(9,2)
Transports terrestres	10 309,2	5 708,8	4 600,4	44,6
Transports aériens	48 084,6	33 612,1	14 472,5	30,1
Transports maritimes ou fluviaux	–	355,2	(355,2)	–
Communications	6 296,6	3 662,3	2 634,3	41,8
Informatique	4 995,4	6 951,4	(1 956,0)	(39,2)
Santé	485,8	379,2	106,6	21,9
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	30 401,5	35 139,5	(4 738,0)	(15,6)
Projets à effet rapide	500,0	493,9	6,1	1,2
<b>Total partiel</b>	<b>147 659,2</b>	<b>137 025,4</b>	<b>10 633,8</b>	<b>7,2</b>
<b>Total brut</b>	<b>318 925,2</b>	<b>301 882,2</b>	<b>17 043,0</b>	<b>5,3</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	2 080,6	2 053,0	27,6	1,3
<b>Total net</b>	<b>316 844,6</b>	<b>299 829,2</b>	<b>17 015,4</b>	<b>5,4</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées) <sup>a</sup>	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>318 925,2</b>	<b>301 882,2</b>	<b>17 043,0</b>	<b>5,3</b>

## B. Ressources financières du Centre de services régional d'Entebbe

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
<b>Personnel civil</b>				
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–	–
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–	–
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	–	–	–	–
<b>Dépenses opérationnelles</b>				
Consultants	20,0	–	20,0	100,0
Voyages	10,9	19,5	(8,6)	(78,8)
Installations et infrastructures	688,6	548,8	139,8	20,3
Transports terrestres	13,7	5,5	8,2	60,0
Transports maritimes ou fluviaux	–	4,4	(4,4)	–
Communications	93,3	183,8	(90,5)	(97,0)
Informatique	143,5	52,5	91,0	63,4
Santé	4,2	4,0	0,2	5,3
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	12,3	20,4	(8,1)	(66,2)
<b>Total partiel</b>	<b>986,5</b>	<b>838,9</b>	<b>147,6</b>	<b>15,0</b>
<b>Total brut</b>	<b>986,5</b>	<b>838,9</b>	<b>147,6</b>	<b>15,0</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	–	–	–	–
<b>Total net</b>	<b>986,5</b>	<b>838,9</b>	<b>147,6</b>	<b>15,0</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>986,5</b>	<b>838,9</b>	<b>147,6</b>	<b>15,0</b>

62. La sous-utilisation des crédits affectés au Centre de services régional d'Entebbe au cours de l'exercice s'explique essentiellement par des dépenses inférieures aux prévisions enregistrées : a) à la rubrique Installations et infrastructures, l'acquisition de matériel de bureau pour les bâtiments 1 et 2 du Centre ayant été annulée du fait des retards accusés dans la construction de ces bâtiments; b) au titre des services informatiques, principalement en raison du recrutement moins important que prévu de personnel contractuel pour ces services et du fait que les dépenses afférentes aux services d'accès à distance, le nombre

d'appareils informatiques utilisés et le nombre de licences d'utilisation nécessaires ont été inférieurs aux prévisions. Cette sous-utilisation est en partie compensée par un dépassement de crédits à la rubrique Communications, dû à l'achat de matériel non prévu dans le budget.

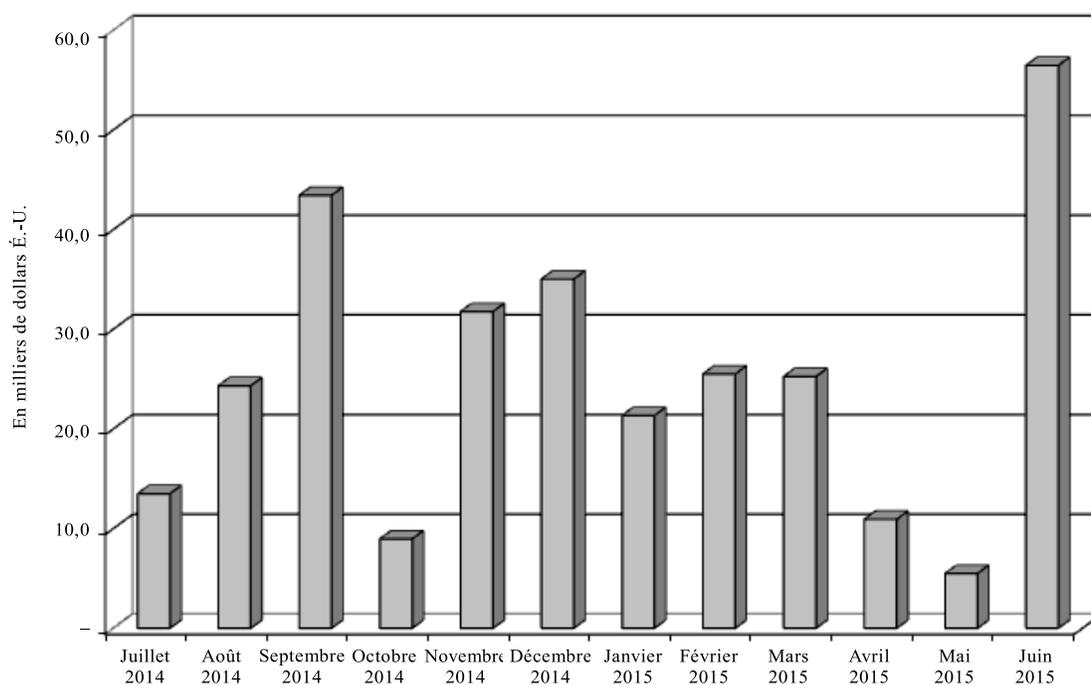
### C. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Répartition initiale du montant approuvé</i>	<i>Montants réaffectés</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	142 143,5	(274,0)	141 868,5
II. Personnel civil	29 122,5	274,0	29 397,5
III. Dépenses opérationnelles	147 659,2	–	–
<b>Total</b>	<b>318 925,2</b>	<b>–</b>	<b>318 925,2</b>
Pourcentage de réaffectations			<b>0,1</b>

63. Des fonds ont été réaffectés à la catégorie II (Personnel civil) pour faire face à l'accroissement des dépenses de personnel résultant du relèvement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national au cours de l'exercice considéré. La réaffectation des crédits de la catégorie I (Militaires et personnel de police) a été rendue possible par le déploiement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

## D. Évolution des dépenses mensuelles



64. Les versements trimestriels au titre du matériel appartenant aux contingents et des militaires ont contribué aux pics de dépenses enregistrés en septembre et décembre 2014 et en juin 2015. Les dépenses élevées de novembre 2014 s'expliquent par la souscription d'engagements et les versements correspondant aux dépenses opérationnelles. Le pic constaté en juin 2015 est également attribuable à la souscription d'engagements au titre des projets de construction.

## E. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	1 072,7
Recettes diverses ou accessoires	1 375,7
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	8 448,0
<b>Total</b>	<b>10 896,4</b>

## F. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Contingents	20 614,5
Unités de police constituées	–
<b>Total partiel</b>	<b>20 614,5</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Contingents	16 776,5
Unités de police constituées	–
<b>Total partiel</b>	<b>16 776,5</b>
<b>Total</b>	<b>37 391,0</b>

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	2,6	27 juin 2011	–
Usage opérationnel intensif	3,8	27 juin 2011	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	27 juin 2011	–
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,00		

## G. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	554,5
Contributions volontaires en nature	–
<b>Total</b>	<b>554,5</b>

<sup>a</sup> Valeur estimative de parcelles situées à Abyei, Gok Machar et Kadugli, des terrains sur lesquels sont installées les bases opérationnelles des compagnies, ainsi que des droits de navigation aérienne, d'atterrissage et de stationnement dans les aéroports.

#### IV. Analyse des écarts<sup>1</sup>

	<i>Écart</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	1 428,1	19,2 %

65. Le solde inutilisé résulte essentiellement du fait que le taux effectif moyen de vacance de postes a été plus élevé que celui retenu dans le budget (48,4 % au lieu de 30 %) en raison des retards accusés dans l'octroi de visas aux nouveaux membres du personnel.

	<i>Écart</i>	
<b>Contingents</b>	5 283,0	3,9 %

66. Le solde inutilisé tient essentiellement au fait que le remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard (12,0 millions de dollars), les dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome) (2,6 millions de dollars) et le coût de l'indemnité de subsistance (missions) versée (1,6 million de dollars) ont été inférieurs aux prévisions. Le taux effectif moyen de vacance de postes a été plus élevé que celui retenu dans le budget (22,3 % au lieu de 10 %) car le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière n'a pas été déployé au maximum de sa capacité opérationnelle. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement au titre du matériel appartenant aux contingents (matériel majeur) (11,1 millions de dollars), principalement lié au fait que les coefficients d'indisponibilité du matériel et de non-déploiement ont été meilleurs que prévu.

	<i>Écart</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	(229,5)	(24,4 %)

67. Le dépassement, qui tient essentiellement au fait que le taux effectif moyen de vacance des postes a été inférieur aux prévisions (52 % au lieu de 65 %), est partiellement compensé par la sous-utilisation des crédits prévus au titre des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, le coût moyen d'un aller retour s'étant élevé à 1 900 dollars par personne tandis qu'un montant de 5 970 dollars par personne avait été inscrit au budget.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	236,2	0,9 %

68. Le solde inutilisé est essentiellement attribuable aux dépenses inférieures aux prévisions au titre du versement de la prime de danger, le personnel ayant passé un plus grand nombre de jours que prévu en dehors de la zone de la mission. Le taux moyen de vacance de postes a lui aussi été plus élevé que prévu (22 % au lieu de 20 %).

<sup>1</sup> Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	(115,4)	(6,9 %)

69. Le dépassement tient essentiellement au relèvement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national au cours de l'exercice à l'examen. Il est partiellement compensé par le fait que les taux effectifs moyens de vacance des postes ont été supérieurs aux prévisions : celui des postes d'administrateur s'est établi à 76,9 % (contre 60 % dans le budget) et celui des postes d'agent des services généraux à 30,9 % (contre 30 %). Les postes d'administrateur recruté sur le plan national avaient été créés pour renforcer les effectifs pendant la mise en place de la Zone administrative d'Abyei, mais celle-ci n'a pas eu lieu durant l'exercice considéré. La décision de supprimer ces postes au cours de l'exercice 2015/16 a été approuvée à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil effectué en septembre 2014.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	(245,1)	(17,5 %)

70. Le dépassement tient principalement au fait que le taux effectif moyen de vacance des postes a été inférieur aux prévisions (33 % au lieu de 50 %).

	<i>Écart</i>	
<b>Consultants</b>	(48,5)	(242,7 %)

71. Le dépassement est essentiellement dû au recours à des spécialistes de l'aviation et des technologies de l'information et des communications dans le cadre du projet de construction de l'aérodrome d'Athony, et dans celui de la mise en service du matériel.

	<i>Écart</i>	
<b>Voyages</b>	63,9	5,0 %

72. Le solde inutilisé résulte principalement du fait que le nombre de voyages effectués aux fins de la formation a été moins important qu'attendu, d'autres solutions ayant été retenues pour remplacer les activités de formation qui auraient dû avoir lieu à l'extérieur de la mission.

	<i>Écart</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	(4 152,2)	(9,2 %)

73. Le dépassement s'explique par : a) les services d'aménagement et de rénovation (8,5 millions de dollars) requis dans le cadre de projets dont la mise en œuvre a été reportée de l'exercice 2013/14; b) l'acquisition de fournitures pour la défense des périmètres (4,9 millions de dollars); c) l'achat de diverses fournitures au titre des installations et infrastructures, des ponts et de l'entretien (1,5 million de dollars) découlant de la décision d'effectuer des travaux de construction avec les

moyens internes. Ce dépassement est en partie compensé par la sous-utilisation des crédits prévus pour : a) les services d'entretien (5,3 millions de dollars), essentiellement en raison des délais de passation des marchés concernant ce type de services; b) les carburants et lubrifiants (3,3 millions de dollars), étant donné que la quantité de carburant consommée a été inférieure aux prévisions (6,2 millions de litres consommés au lieu des 9,9 millions inscrits au budget) les groupes électrogènes destinés au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière non pas été déployés, et que le prix au litre a également été moins élevé qu'attendu (0,93 dollar par litre, contre 1,27 dollar par litre inscrit au budget); c) l'acquisition de locaux préfabriqués, de logements et de matériel de réfrigération (2,0 millions de dollars), car les stocks de locaux préfabriqués constitués durant l'exercice précédent étaient suffisants pour répondre aux besoins de la mission.

	<i>Écart</i>	
<b>Transports terrestres</b>	4 600,4	44,6 %

74. Le solde s'explique par la sous-utilisation des crédits prévus pour : a) les carburants et lubrifiants (2,9 millions de dollars), car la quantité de carburant consommée a été inférieure aux prévisions (0,8 million de litres consommés, contre 1,5 million inscrit au budget) – en raison du déploiement réduit des contingents et du matériel du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière –, et le prix au litre a également été moins élevé que celui retenu dans le budget (0,93 dollar le litre contre 1,29 dollar); b) l'assurance responsabilité (0,6 million de dollars), le montant des primes d'assurance ayant été inférieur aux prévisions; c) l'acquisition de véhicules (0,5 million de dollars), puisqu'en attendant la prise d'une décision concernant l'emplacement des locaux des deux secteurs du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, l'acquisition de véhicules nécessaires a été différée; d) les pièces de rechange (0,5 million de dollars), en raison du retard pris dans l'élaboration d'un contrat cadre local pour la fourniture de ces biens. Au cours de l'exercice considéré, la mission n'a sollicité des entreprises privées que pour les achats urgents.

	<i>Écart</i>	
<b>Transports aériens</b>	14 472,5	30,1 %

75. Le solde résulte de la sous-utilisation des crédits prévus pour : a) la location et l'exploitation d'hélicoptères (7,1 millions de dollars), puisque les trois hélicoptères tactiques n'ont pas été déployés, la mission ayant pu utiliser ceux de la MINUSS moyennant participation aux frais. De plus, les tarifs ont été moins élevés que prévu et l'utilisation d'un autre hélicoptère a duré moins de jours que prévu; b) les carburants et lubrifiants (5,1 millions de dollars), car la quantité de carburant aviation consommée a été inférieure aux prévisions (4,5 millions de litres consommés au lieu des 6,2 millions inscrits au budget) – en raison du non-déploiement des trois hélicoptères tactiques –, et le prix au litre a également été moins élevé que celui retenu dans le budget (1,16 dollar par litre contre 1,67 dollar); c) la location et l'exploitation d'avions (1,9 million de dollars), le coût d'exploitation d'un des appareils ayant été moins élevé que prévu; d) les droits d'atterrissage et les redevances de manutention au sol (0,3 million de dollars), les

Gouvernements soudanais, sud-soudanais et ougandais ayant exempté la mission des droits d'atterrissage; e) les frais engagés au titre du nouveau contrat conclu au cours de l'examen, qui ont été inférieurs aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
<b>Transports maritimes ou fluviaux</b>	(355,2)	-

76. Le dépassement s'explique par l'acquisition de conteneurs qui a été comptabilisée à la rubrique Transports maritimes ou fluviaux alors que les ressources correspondantes avaient été inscrites à la rubrique Installations et infrastructures.

	<i>Écart</i>	
<b>Communications</b>	2 634,3	41,8 %

77. Le solde s'explique par la sous-utilisation des crédits prévus pour : a) les communications assurées par réseaux commerciaux (2,5 millions de dollars), en raison du retard pris dans l'élaboration d'un système global de contrats pour les opérateurs de téléphonie mobile et les fournisseurs d'accès à Internet, de l'utilisation moins importante que prévue du réseau satellitaire, liée à l'installation de liaisons hertziennes dans divers sites et au report de la mise à niveau du système satellitaire, et de la comptabilisation à la rubrique Informatique de certains services inscrits au budget à la rubrique Communications (voir par. 79); b) l'achat de matériel de communications (0,4 million de dollars), en raison des retards survenus dans le déploiement concernant les deux secteurs du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ainsi que dans la passation des marchés pour l'acquisition d'installations centrales pour les communications, y compris les systèmes satellitaires; c) l'entretien du matériel et les services d'appui aux communications (0,3 million de dollars), les sous-traitants ayant été moins nombreux que prévu car leur temps de travail a pu être optimisé en respectant davantage les échéances pour l'entretien du matériel et en réduisant le temps passé sur le terrain pour effectuer des réparations.

	<i>Écart</i>	
<b>Informatique</b>	(1 956 ,0)	(39,2 %)

78. Le dépassement tient essentiellement au fait que l'achat de certains biens et services inscrits au budget à la rubrique Communications a finalement été comptabilisé à la rubrique Informatique (voir par. 78).

	<i>Écart</i>	
<b>Santé</b>	106,6	21,9 %

1. Le solde est dû principalement au fait que le coût des évacuations sanitaires a été inférieur aux prévisions, étant donné que la mission a utilisé ses propres moyens aériens pour effectuer ces évacuations et les rapatriements au lieu de faire appel à des compagnies aériennes. La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement au titre du remboursement, en attente depuis des

exercices précédents, de soins médicaux fournis par un hôpital de niveau III sous contrat situé à Addis-Abeba.

	<i>Écart</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	(4 738,0)	(15,6 %)

79. Le dépassement concerne essentiellement : a) la catégorie Autres services (3,1 millions de dollars), la mission ayant davantage fait appel à des sous-traitants pour les services d'entretien et de sécurité, étant donné la longueur des passations de marché et la difficulté à trouver des prestataires adéquats pour ce type de services; b) les coûts de fret et dépenses connexes, comptabilisés à la rubrique Fournitures, services et matériel divers alors qu'ils avaient été inscrits au budget aux rubriques d'achat correspondantes; c) les frais bancaires (0,7 million de dollars) imputables à la MINUAD et à la MINUSS, certains ayant été reportés d'exercices précédents, y compris l'exercice 2011/12. Ce dépassement est en partie compensé par la sous-utilisation des crédits prévus au titre des services de détection des mines et de déminage (1,2 million de dollars), le contrat passé avec le Service de la lutte antimines de l'ONU ayant été peu exploité puisque les patrouilles terrestres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière n'ont pas été effectuées, ainsi que des crédits prévus au titre des rations, puisque la mission a recouru à des services de restauration, comptabilisés à la rubrique Installations et infrastructures, au lieu de fournir des rations aux observateurs nationaux. Le recours aux services de restauration s'est avéré plus pratique étant donné que la mission a fait construire des cafétérias à Kadugli et à Abyei, où les observateurs opéraient.

## V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

80. **En ce qui concerne le financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, il conviendrait que l'Assemblée générale :**

a) **Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015, soit 17 043 000 dollars;**

b) **Se prononce sur l'affectation des autres recettes de l'exercice clos le 30 juin 2015, soit 10 896 400 dollars – provenant des intérêts créditeurs (1 072 700 dollars), des recettes diverses ou accessoires (1 375 700 dollars) et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (8 448 000 dollars).**